

émancipée

N° 99

REVUE SYNDICALE ET PÉDAGOGIQUE - PARAISSANT DEPUIS 1910



- Cellules de veille VSS p. 10
- Lycées professionnels p. 22-23
- Grande Bretagne p. 28-29

DOSSIER :
**DES SALAIRES
POUR VIVRE**
P. 12-20

Rouen, intoxication industrielle sur la métropole

Trois ans et demi après l'accident industriel de Lubrizol – Normandie Logistique, c'est au tour d'un autre site industriel, appartenant au groupe Bolloré, de connaître un accident majeur occasionnant des explosions et un incendie détruisant plus de 26 000 m² d'entrepôt. Ce sont 12 000 batteries au lithium qui ont été détruites (lieu de départ de l'incendie), puis 70 000 pneus à proximité.

Les batteries au lithium sont, lorsqu'elles partent en fumée, à l'origine de « sels d'électrolyte [qui] dégagent des fumées particulièrement toxiques et corrosives contenant du phosphore, du fluor et du lithium. » (d'après le laboratoire de contrôle de la Préfecture de police de Paris). Les pneumatiques brûlent en dégageant de nombreux hydro-carbures aromatiques polycycliques. Il est d'ailleurs interdit de brûler de pneus à cause de cela !



Une cinquantaine d'engins ont été déployés au fil de la nuit et de la journée pour combattre le feu.

nouveau intervenu pour obtenir « Justice, Transparence et une meilleure protection contre les risques industriels ». Il affirme à juste titre dans un communiqué que : « la population de Rouen et de son agglomération n'est toujours pas clairement informée des mesures à prendre pour se protéger lors d'un sinistre. [Il] exige la transparence complète, par la publication sans délai [...] de la nature et des volumes des produits partis en fumées, des résultats de toutes les analyses réalisées en lien avec l'incendie, la publication des documents

L'État toujours dans le mensonge.

La métropole a tardé à prévenir les riverain-es (1h45 avant de déclencher le système d'alerte par SMS) et la Préfecture de Seine-maritime n'a retenu aucune leçon de la mobilisation des habitant-es après Lubrizol : la population a eu le droit aux mêmes communiqués rassurants, mais mensongers, prétendant la non-toxicité des fumées, affirmant l'incendie comme circonscrit au moment même où il se propageait encore à une autre partie de l'entrepôt stockant des palettes et du textile.

Ces mêmes autorités répètent que l'incendie « n'a aucune incidence sur la santé », alors que toutes les analyses n'ont pas encore livré leurs résultats. De plus, elles s'obstinent toujours à refuser d'ouvrir un registre local des cancers et malformations.

Les habitant-es sont toujours mobilisé-es et le collectif unitaire constitué après l'accident industriel de 2019 est de

de Bolloré concernant le risque incendie [...] Le collectif unitaire exige la mise en place d'un suivi médical pour l'ensemble des riverains et des travailleuses et travailleurs exposé-es. »

Un monde à changer, des règles du jeu à bouleverser

Ces industriel-les, dont les productions sont à questionner (doit-on vraiment produire plus d'automobiles sur une planète en surchauffe ?), sont choyé-es par l'État. Le syndicalisme de lutte et de transformation sociale doit continuer de porter des exigences écologiques et de sécurité abouties, qui passent par une réflexion collective sur ce qu'il est utile de produire et dans quelles conditions. ●

CLÉMENT LEFÈVRE ET AURÉLIE MOUCHET

ABONNEZ-VOUS, RÉABONNEZ-VOUS :

- Abonnement individuel et structure syndicale: 33 €.
- Abonnement tarif réduit (revenus inférieurs à 1800 €): 22 €.
- Abonnement de soutien: 55 € ou plus...
- Abonnements multiples: ajouter 11 € par exemplaire supplémentaire.

JE M'ABONNE POUR :

- un an
- deux ans (multiplier par 2 le montant de l'abonnement)



VOUS POUVEZ PAYER VOTRE ABONNEMENT :

- ▶ par carte bancaire sur le site de l'ÉE <http://www.ecoleemancipee.org>
- ▶ par chèque à l'ordre de: l'École Émancipée c/o Nicolas Walczak, 25 A rue de Lepinseck 57600 Forbach

Par renouvellement automatique SUR LE SITE !

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Nicolas BENIES, 29, rue Bellevue 14000 CAEN

ÉQUIPE DE RÉDACTION : Dominique ANGELINI, Claire BORNAIS, Antoine CHAUVEL, Mary DAVID, Bernard DESWARTE, Adrien MARTINEZ, Véronique PONVERT, Sophie ZAFARI, Laurent ZAPPI

COMPOSITION ET MISE EN PAGE : École Émancipée
CONCEPTION GRAPHIQUE : Eric MONTELLO

IMPRESSION : L'IMPRIME
20-22, rue des Frères Lumière. 93220 Neuilly-sur-Marne.
L'École Émancipée, tendance de la FSU, a aussi un site : www.ecoleemancipee.org

Tribune libre, notre revue est ouverte à des débats. Nous utilisons l'écriture inclusive, sans obligation pour des contributeur-trices extérieur-es.

Vos réactions, vos suggestions d'articles sont à envoyer à Bernard Deswarte, e-mail : bernard.deswarte@gmail.com

Pour paraître dans le prochain numéro, les articles doivent être envoyés avant le 5 mars 2023.

Le n° 98 de novembre décembre 2022 a été tiré à 1400 exemplaires.

COUVERTURE : ILLUSTRATION : E. M.

p. 2 : Rouen, intoxication industrielle sur la métropole

p. 3 : Édito

SYNDICALISME

p. 4 à 7 : Élections professionnelles dans la fonction publique

ÉCOLOGIE

p. 8 et 9 : Crise de croissance ou crise existentielle : le « mouvement climat » en plein débat

FÉMINISME

p. 10 : Les cellules de prévention VSS, des outils nécessaires

p. 11 : Le 8 mars et après ?

DOSSIER : p. 14 à 20 DES SALAIRES POUR VIVRE



ÉDUCATION

p. 21 : Contractuel-les, à qui profite la précarité ?

p. 22 et 23 : Lycée professionnel, de l'affichage politique aux réalités de terrain

p. 24 et 25 : École et éducation à la sexualité : la pudeur des moyens

INTERNATIONAL

p. 26 et 27 : Chili : "Ostra cosa es con guitarra"

p. 28 et 29 : Grande-Bretagne : nouveau contexte pour les luttes

p. 30 et 31 : USA : où en est la gauche ?

CULTURE

p. 32 à 34 : Tenir sa langue ; Oussekinine : l'autre face du drame ; Monsieur Saï ; De Kaboul à Bamako... en passant par Paris et Addis Abeba ; Théoriser l'oppression des femmes ; L'opéra, genre populaire ou élitiste ?

SOCIÉTÉ

p. 35 : Parents sans papiers, enfants sans toits

p. 36 : Territoires occupés

BONNE ANNÉE 2023 D'UNITÉ ET DE VICTOIRES

Les vœux de Macron débordaient de promesses pour les dominant-es : refus de changer de modèle pour une bifurcation écologique et sociale, poursuite de la transformation néolibérale des services publics dont l'école (avec le « pacte enseignant » ou la casse de la voie pro), chasse aux migrant-es et aux privé-es d'emploi, réforme des retraites... Le tout saupoudré dix-sept fois des mots « travail » ou « travailler ».

L'instrumentalisation de la « valeur travail » sert à faire croire que celles et ceux qui produiraient la véritable richesse par leur travail, soumis aux lois du marché, mêleraient salarié-es et patrons qui devraient « supporter » le reste de la population : les bénéficiaires des « aides sociales » (comme si le patronat n'en était pas le premier destinataire), les fonctionnaires, les étudiant-es, les « inactif-ves » comme les privé-es d'emploi ou les retraité-es.

Pour les capitalistes, les retraites sont en effet un problème : il s'agit d'un salaire continué socialisé et irrévocable qui n'est pas versé en échange d'un travail. Ou plutôt : le « travail » des retraité-es, qui apportent de nombreuses contributions à la société, est débarrassé des prescriptions, des horaires, de l'employeur, bref du marché du travail. Il s'agit non seulement d'un acquis social qu'il faut défendre, mais aussi d'un modèle pour réinventer le travail.

La population rejette massivement la réforme Macron-Borne et l'a montré lors d'une très puissante première journée de grèves et de manifestations initiée par toutes les organisations syndicales. L'exécutif a beau dire qu'il a la légitimité pour mener sa réforme à son terme, la bataille de l'opinion est gagnée et le rapport de forces est du côté du mouvement social. L'interpro appelle d'ailleurs à un nouveau temps fort le 31 janvier, et d'ici-là à multiplier les actions et initiatives partout sur le territoire.

Les suites seront décisives. Elles doivent permettre, à l'occasion de réunions publiques et sur les lieux travail, d'AG de secteurs professionnels et géographiques, de convaincre plus massivement encore que cette réforme va, si elle passe, baisser les pensions en particulier celle des femmes, favoriser la capitalisation, réduire la durée de vie en bonne santé à la retraite, que des alternatives existent pour nos retraites et au-delà, face à la triple urgence sociale, écologique et démocratique dans laquelle la situation nous place.

Notre mouvement social peut gagner s'il parvient à articuler dans la durée différents rythmes et niveaux de mobilisation, auto-organisation locale et conduite de la lutte par l'interpro nationale, lutte sociale et politique. Nous pouvons gagner si nous affichons notre détermination par la généralisation de la grève, les blocages, des reconductions, des manifestations monstres y-compris le week-end.

Commencer par empêcher tout nouveau recul de l'âge de départ appellera d'autres victoires, sur la taxation des superprofits, les salaires, les services publics... et le retour à la retraite à 60 ans et 37,5 annuités ? ●

MARIE HAYE, LE 19 JANVIER 2023.

Élections professionnelles dans la



Les résultats aux élections professionnelles marquent habituellement, à la différence des élections politiques, une forme de stabilité, sauf coup de tonnerre lié à une recomposition syndicale comme lors de la naissance de la FSU par exemple. Les salarié-es votent en effet pour un syndicalisme incarné sur leur lieu de travail par des militant-es. Selon les secteurs, les services et les établissements, les organisations syndicales sont plus ou moins reconnues par leurs mandant-es. Quatre ans après les élections de 2018, le scrutin de décembre 2022 n'a pas été le cadre de bouleversements, mais son analyse met cependant en lumière l'accentuation de tendances lourdes et de petites évolutions déjà en germe en 2018.

CLAIRE BORNAIS, LAURENT CADREILS
ET MARIE HAYE



Après la Loi de transformation de la fonction publique

Les élections professionnelles dans la fonction publique ont rendu leur verdict dans un contexte de feu nourri contre les services publics et ses agent-es, malgré la crise sanitaire qui en a pourtant démontré le caractère indispensable. Les politiques néolibérales des gouvernements Macron qui se sont succédé depuis 2017, toujours basées sur la baisse de la dépense publique, ont entraîné de nouvelles suppressions d'emplois publics (en partie contrebalancées par le recours à la précarité) et des restructurations de services et d'administrations. Ces politiques ont des incidences sur les collectifs de travail et donc sur le niveau – voire les possibilités – d'implication des personnels dans le syndicalisme, en particulier pour les plus précaires, plus fortement dépendant-es de l'employeur représenté par le-ou la chef-fe de service. Ces politiques affaiblissent le syndicalisme dans une forme de cercle vicieux : elles favorisent les nouveaux reculs tout en accreditant les faibles capacités des syndicats à y faire face.

Ces constats, que l'on retrouve pour partie dans le secteur privé, ont encore été aggravés dans la fonction publique par la destruction du paritarisme tel que nous le connaissions jusqu'en 2019. Les élections professionnelles de 2022 étaient en effet les premières donnant lieu à l'élection des nouvelles instances issues de la Loi de transformation de la Fonction publique (loi TFP), nouvelles instances aux périmètres et prérogatives modifiés sinon réduits. C'était la première fois que les agent-es devaient voter pour des Comités sociaux d'administration (CSA) remplaçant à la fois les Comités techniques (CT) et les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHS-CT), et pour des Commissions administratives paritaires (CAP) vidées de la plupart de leurs fonctions initiales et regroupant désormais parfois des personnels exerçant des métiers très différents. Les agent-es ont bien pris conscience que cette loi a remis gravement en question les possibilités pour les commissaires paritaires de s'assurer de l'équité et de la transparence

fonction publique



PHOTO : D. R.

Très forte progression de l'abstention

Dans l'ensemble de la fonction publique, sur 5,1 millions d'électeur-ices, 2,2 millions d'agent-es public-ques ont participé au vote, soit un taux de participation de 43,7 %. Pour le dire autrement, 56,3 % des agent-es ont boudé ce scrutin présenté par toutes les organisations syndicales comme très important pour les services publics et les agent-es. Le taux de participation baisse de 6 points par rapport à 2018, où il était déjà en recul de 3 points.

Dans la fonction publique de l'État, en 2022, 1 million d'agent-es ont voté pour un nombre d'inscrit-es de 2,2 millions de personnes, soit un taux de participation de 44,9 %. En 2018, ce taux était de 50,8 %. La participation est donc globalement en baisse de 5,9 points soit 12,8 %. Au ministère de l'Éducation nationale et à celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le taux de participation est particulièrement faible, et pèse d'autant plus que le poids de ces ministères est très important en termes de nombre de personnels. La participation a été plus élevée dans la fonction publique territoriale (45,6 %) mais elle était de 51,8 % en 2018. Elle est donc en baisse de près de 5,2 points. Dans la fonction publique hospitalière, la participation est de 37,8 %. C'est le taux le plus bas de toutes les fonctions publiques et la baisse la plus forte (6,4 points).

Les modalités du scrutin, électroniques, sont un facteur d'explication à cette abstention : les « solutions » de vote ont parfois constitué des obstacles à la participation

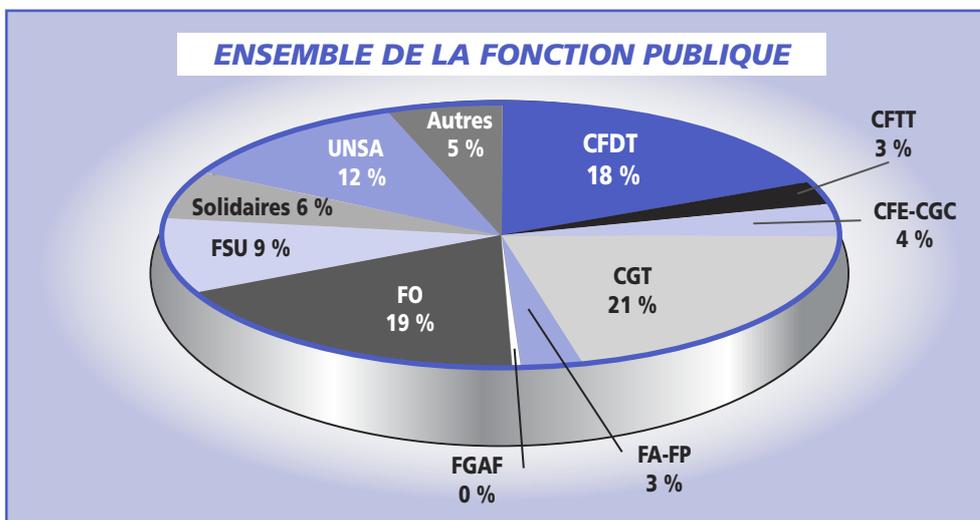
(double voire triple plateforme à l'Enseignement supérieur, AESH dont les espaces de votes étaient impossibles à ouvrir à l'Éducation nationale, etc.). Le scrutin électronique a fait du vote un acte individuel souvent depuis chez soi alors que le vote à l'urne favorisait une démarche plus collective sur les lieux de travail.

Mais le vote électronique n'empêche pas la forte participation des agent-es de police, ou des chef-fes d'établissement, qui continuent de voter massivement pour des organisations qui prétendent toujours avoir une certaine efficacité sur le terrain du métier, des conditions de travail, des carrières et des rémunérations. Le maintien du vote électronique en l'état est donc à continuer à interroger, mais ce faisant, le syndicalisme que porte la FSU ne peut s'exempter d'une réflexion plus profonde sur la distance qui s'est installée entre les agent-es et leurs représentant-es, pour trouver les moyens d'inverser la tendance.

À l'époque du vote à l'urne en effet, la participation aux élections professionnelles était une démarche certes plus collective, mais qui faisait aussi mieux sens : elle visait le renforcement d'un cadre syndical qui était bien plus structurant. Il serait donc réducteur de ne penser la baisse de participation qu'à l'aune des problèmes techniques ou du passage au vote électronique. Il faut aussi l'analyser comme une alerte assez forte du lien distendu entre les équipes militantes et la grande majorité des personnels. Les politiques d'emploi et de management ont eu des incidences sur les collectifs de travail, beaucoup moins stables, plus précaires, nous l'avons vu.

Cette distance qui s'installe durablement entre les agent-es et le syndicalisme s'explique aussi en raison des nombreux reculs subis, avec peu de victoires significatives à mettre à l'actif du syndicalisme au regard de l'ampleur des attaques. La loi TFP a également contribué à distendre le lien des personnels avec le syndicalisme, favorisant ainsi l'abstention. De ce point de vue, la baisse de participation est donc à nuancer. C'est sans doute un des enseignements qu'il faudra tirer de ces élections et cela devrait permettre de reprendre la bataille pour rétablir des instances paritaires sur le modèle des CAP. ●

et d'éviter les faits du prince. La loi TFP a donc contribué à fragiliser le lien qui unissait les agent-es et leurs représentant-es syndicaux lors des opérations de promotions ou de mutations par exemple. C'était d'ailleurs l'objectif du gouvernement que de détruire ce lien entre les personnels et leurs représentant-es. ●



Grands équilibres et petites évolutions

Sur l'ensemble de la fonction publique, la CGT reste 1^{re} avec 20,9 % (-1 point), FO passe 2^e avec 18,7 % (+0,6); la CFDT recule à la 3^e place (-0,4), l'UNSA reste 4^e avec 11,7 % (+0,5) et la FSU 5^e avec 9,1 % (+0,5). La particularité du score de la FSU au niveau de l'ensemble de la fonction publique tient à sa présence dans seulement deux des trois versants : elle est absente dans la fonction publique hospitalière.

Dans la fonction publique d'État, tout se joue dans un mouchoir de poche, avec une certaine stabilité : FO reste première avec 17,8 % (+0,7), talonnée par la FSU à 17,1 % (+0,8). Viennent ensuite l'UNSA avec 16,4 % (+0,6), la CFDT avec 13,3 % (-0,5), la CGT avec 10,9 % (-1,1), la CGC avec 7,1 % (+1) et Solidaires avec 6,5 % (-1,1).

Mais ne nous réjouissons pas, ni trop, ni trop fort. Car les organisations syndicales de transformation sociale, les partenaires privilégiées de la FSU avec lesquelles nous souhaitons construire une nouvelle force syndicale, ne s'en sortent pas si bien. Solidaires vit un recul assez fort en perdant 1,1 point, la CGT baisse aussi, malgré ses bons résultats dans l'éducation (+1 000 voix pour SUD comme pour la CGT).

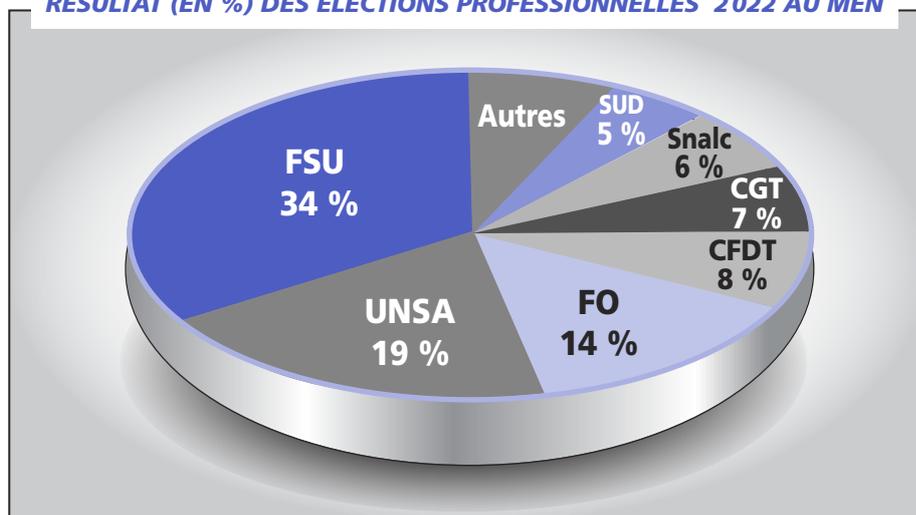
Du côté du syndicalisme d'accompagnement des réformes libérales, le bilan n'est pour autant pas bon : l'UNSA qui avait fait le choix des alliances tous azimuts pour pouvoir s'afficher comme en progression perd son pari. Dans la police, l'alliance avec Alliance-Police (affiliée à la CGC) ne leur permet pas de progresser, mais conduit

l'UNSA à assumer un rapprochement avec un syndicat quasi factieux et proche de l'extrême droite. Dans l'Enseignement supérieur, le retour du SNPTES au sein de l'UNSA est, là aussi, un échec. Dans l'éducation, l'UNSA perd 12 000 voix. Quant à la CFDT, elle accuse une petite baisse globale : à l'État, la baisse est sensible dans plusieurs ministères, mais elle reste première aux Armées, à La Poste et Orange, où elle progresse. Elle résiste dans l'enseignement privé et conserve sa place de première malgré une érosion au profit de la CFTEC et de l'UNSA.

FO, dont il n'est pas aisé de préciser l'orientation tant cela est différent d'un ministère à l'autre, s'en sort surtout dans ses bastions.

Dans quelques ministères, les listes communes CGT, FSU, Solidaires (à l'Agriculture, au ministère des Affaires étrangères, au Travail...) ont été plutôt positives et ont permis au bloc syndical de transformation sociale de conforter sa place. Mais ces listes communes n'ont pas entraîné de véritable dynamique. Elles sont souvent peu ou prou au même niveau que la somme des listes séparées. À l'Agriculture par exemple, avec une participation en 2022 en recul de près de 20 points, la liste commune FSU-CGT-Solidaires a obtenu 37,73 % des voix, à comparer aux résultats de 2018 : FSU 23,17 %, et liste CGT-Solidaires 12,18 %.

RÉSULTAT (EN %) DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 AU MEN



Dynamiques fédérales

Pour la FSU, l'enjeu du scrutin 2022 était double : entrer au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) et reconquérir sa première place dans la fonction publique d'État.

Dans la fonction publique territoriale, où la FSU est présente depuis une quinzaine d'années seulement, la fédération connaît une progression continue. Lors de ces élections professionnelles, elle devient ainsi représentative en gagnant un siège au CSFPT, au détriment de Solidaires qui régresse fortement. Elle se renforce là où elle est déjà bien implantée. C'est le fruit de l'engagement de toute la fédération qui a permis à son syndicat dans la territoriale de se développer. Une mention particulière peut être apportée au SUPAP, la structure parisienne du SNUTER, qui passe de la 5^e à la 3^e place en faisant la moitié des voix en

plus suite à l'arrivée de camarades issues de la CGT ville de Paris.

À la fonction publique d'État, la tâche était ardue du simple fait du poids grandissant de l'Intérieur, où la FSU est extrêmement faible. Mais l'objectif que s'est fixé la fédération était et est toujours réalisable : il ne manque à la FSU que 6 600 voix pour redevenir première. Les résultats de la FSU sont contrastés selon les ministères : la FSU gagne un siège au CSA du ministère de l'Enseignement supérieur. Aux Affaires étrangères, elle passe devant la CFDT en progressant de 25,1 à 27 %. Elle perd son siège à la Justice. À Jeunesse et sport, la FSU perd 1 siège et 7 points, mais cette baisse ne profite pas complètement à la CGT qui progresse d'un peu moins de 4 points malgré la présence sur sa liste du bureau d'EPA, syndicat encore affilié à la FSU qui n'a pas fait campagne avec la fédération.

Globalement, la FSU garde donc la même représentativité et progresse même un peu, mais cela s'explique en grande partie par la masse de ses voix dans l'Éducation, où l'incidence du vote électronique sur la participation s'était fait le plus fortement sentir il y a déjà plusieurs scrutins, depuis 2011. Dans ce ministère, la participation continue de baisser, mais moins sensiblement que là où le scrutin électronique s'est mis en place plus récemment. Autrement dit, la masse des agent-es dans l'Éducation, où la FSU demeure très bien implantée, transforme artificiellement une dynamique de recul de la FSU en petite hausse... Que l'on en juge : en 2018, les 519 959 votant-es dans l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur représentaient 45,56 % de toutes les votant-es de la fonction publique (soit 1 141 324 votant-es). En 2022, les 473 368 votant-es dans ces deux ministères représentent 47,56 % de toutes les votant-es de la fonction publique (soit 995 288 votant-es).

Perspectives et chantiers pour notre syndicalisme

La faiblesse structurelle de la FSU, avec une très forte adhésion aux syndicats nationaux (SN) et peu à la FSU, qui a entraîné lors des trois derniers scrutins une perte substantielle de voix pour la fédération, a été cette fois surmontée pour une bonne partie. La prise en compte et la mise en avant de la fédération par ses SN se sont considérablement améliorées, contribuant à une bien meilleure conversion des votes des SN vers la FSU. La baisse des votes blancs et nuls (3,5 points au CSA ministériel contre 5,6 en 2018) appuie également cette hypothèse. Ainsi, la baisse des résultats du SNUipp-FSU dans le premier degré et celle des SN du second degré se retrouve amoindrie au niveau du vote fédéral (-0,86 point), grâce à ce meilleur report de voix.

Le travail de conviction de l'École Émancipée sur la place de la fédération n'y est sûrement pas pour rien, mais il reste une marge de progrès que devraient permettre la poursuite et l'accentuation du travail fédéral autour de plusieurs catégories de personnels, de même que celui autour du renforcement des sections départementales, et de celui relatif à la mise en avant de la fédération et de son sigle.

La transformation des CAP, avec des périmètres et des compétences modifiés, devrait logiquement avoir des conséquences sur la structuration actuelle de la FSU en syndicats de métier. On le voit au moins dans deux situations.

À la Justice, d'une part, où le changement complet des périmètres avec un CSA commun aux personnels de la Justice, de la pénitentiaire, de la PJJ et de la magistrature, entraîne une perte importante pour la FSU qui est présente, historiquement et fortement, à la PJJ, mais de façon plus marginale chez les conseiller-ères d'insertion et de probation à la pénitentiaire par le biais du SNETAP.

On le voit aussi dans l'Éducation avec une CAP commune de l'ensemble des enseignant-es du second degré (auxquel-les s'ajoutent les Psy-EN des premier et second degrés). Cela implique que l'on ne peut plus voir les effets électoraux du développement d'un syndicalisme particulier de métier (comme le SNEP en est l'archétype), ni le

poids réel du vote de la FSU dans certaines catégories où nous avons toujours eu du mal à peser (comme dans l'enseignement professionnel où le poids relatif du SNUEP n'est plus lisible). Cela peut-il, doit-il, entraîner à moyen terme une recomposition des SN au sein de la fédération ? Il faut au moins mener sérieusement le débat.

Sans aller jusqu'à dire que les élections professionnelles sont un vote de syndiqué-es (elles le sont en partie parce que les organisations syndicales sont toutes allées chercher des voix d'abord chez leurs adhérent-es), il est certain que le vote massif (mais pas spontané) des adhérent-es a été un élément déterminant dans les scores de la FSU et ce, même si l'effort a aussi porté vers les non syndiqué-es proches.

La syndicalisation, et l'implication des syndiqué-es dans la fédération et ses SN, doit être un chantier prioritaire de la fédération non pas dans la seule perspective des élections professionnelles, mais dans celle plus globale de la création du rapport de force. À cet égard, il y a un vrai travail à faire en direction des entrant-es dans le métier et des personnels précaires.

Finalement, dans un contexte difficile, le syndicalisme porté par la FSU s'en sort plutôt bien. Il va devoir continuer à se réinventer en faisant vivre le lien entre les personnels, les questions de métier et d'expertise professionnelle. Il va devoir continuer à porter une démarche unitaire pour ce qui fait le quotidien des salarié-es : les salaires et les conditions de travail face à l'État libéral employeur. Et la bataille des retraites va, de ce point de vue, rapidement rebattre les cartes. ●

DANS L'ÉDUCATION

La FSU confirme sa première place dans l'éducation, mais perd 6 000 voix par rapport à 2018 ; elle garde cependant 6 sièges au CSA. C'est donc une alerte assez sérieuse qui, combinée à la baisse de la participation, montre que l'ascendant des syndicats nationaux (SN) de la FSU dans l'Éducation est un peu fragilisé. On le voit assez nettement dans le vote aux CAP : dans le premier degré, le SNUipp-FSU baisse de 2,1 points et les SN du second degré (SNES-FSU, SNUEP-FSU et SNEP-FSU) baissent ensemble de 2,5 points. Cette baisse dans le premier et le second degrés (où il est plus difficile de comparer car les CAP ne sont plus par corps mais communes à plusieurs catégories de personnels) a cependant été atténuée par la forte énergie militante déployée pour faire voter.

La baisse de la FSU dans l'Éducation est à lire à l'aune de la tentative de casse du paritarisme par le gouvernement : avant la loi TFP, celui-ci y était structuré selon les métiers dont les SN de la FSU étaient la traduction. Cela plaide pour un renouvellement des pratiques syndicales, à l'interne de la fédération et au-delà, avec nos partenaires, pour mieux articuler un syndicalisme de terrain, de métier, de lutte et de transformation sociale. En effet, la baisse de la FSU dans l'Éducation est aussi à lire au regard de l'évolution des rapports de force entre les organisations syndicales en présence : pour ce scrutin, on note la petite poussée de syndicats réactionnaires, SNE et SNALC, qui progressent de 2,59 points. Cette poussée repose sur un triptyque *mérite, hiérarchie, tri social*, faisant écho à la droitisation d'une partie de la société, y compris des enseignant-es, qui peuvent y voir des réponses, illusoire, à la maltraitance qu'ils subissent et à leur impuissance à faire réussir leurs élèves dans un contexte d'offensives libérales contre l'école. L'UNSA baisse fortement (-2,23 points), de même que la CFDT (qui perd 3 000 voix, ce qui est beaucoup en proportion de son assise électorale). FO progresse légèrement (+0,39 point). Le score cumulé de la CGT et Solidaires est en progression (+0,83) mais ne montre pas une poussée à gauche forte à côté de la fédération, d'autant que la progression de SUD, qui revient au CTM, est assise sur très peu de voix supplémentaires.

On voit donc que dans l'Éducation, il y a de l'espace pour le syndicalisme de lutte et de transformation sociale, et pour des revendications progressistes visant le renforcement du service public d'éducation et la démocratisation scolaire.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 À LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT (EN %)

| | CFDT | CFTC | CFE-CGC | CGT | FA-FP | FGAF | FO | FSU | Solidaires | UNSA | AUTRES | TOTAL |
|------------------------|------|------|---------|------|-------|------|------|------|------------|------|--------|-------|
| Fonction publique en % | 13,3 | 2,6 | 7,1 | 10,9 | 0,0 | 0,3 | 17,8 | 17,1 | 6,5 | 16,4 | 7,8 | 100,0 |
| écart en point | -0,5 | -0,1 | 1,0 | -1,1 | -1,8 | 0,0 | 0,7 | 0,8 | -1,1 | 0,6 | SO | SO |

Crise de croissance ou crise existentielle ? Le « mouvement climat » en plein débat

Il n'y a pas que les températures qui ont explosé en 2022 ! Les profits des multinationales aussi et notamment ceux des industries fossiles qui ont atteint des sommets : 200 milliards d'euros en plus annoncés en février prochain pour les six premières d'entre elles, soit une augmentation de 70 à 400 % sur un an ! C'est dans ce contexte qu'il faut lire la multiplication d'actions de désobéissance civile.

Le premier mouvement pour la justice climatique s'est construit dans un premier temps autour des négociations internationales et des COP. Le premier rassemblement consistant est celui de Copenhague, en 2009. S'y mêlent alors des militant·es écologistes, avec leurs organisations historiques telles Greenpeace ou les Amis de la Terre, mais également une partie des réseaux altermondialistes, comme Attac qui entraîne dans son sillage quelques syndicalistes dont la FSU et Solidaires en France. Très hétérogène et peu consistant politiquement, le mouvement a une fonction d'alerte et devient une caisse de résonance des synthèses scientifiques du GIEC. La COP21 à Paris va constituer un tournant. Le texte adopté est tout à la fois une victoire pour le mouvement, puisqu'il consacre la reconnaissance de l'urgence et le caractère anthropique, donc politique, du réchauffement climatique. Cependant, son caractère non contraignant, avec une force de loi inférieure à l'ensemble des traités internationaux régissant le commerce, et le renvoi à la seule responsabilité étatique vont conduire les mouvements à réorienter leurs actions. Il va s'ensuivre un renforcement des mobilisations dans un cadre national, et un relatif désintérêt pour les COP.

Émergence nationale et internationale

L'émergence et la massification vont s'opérer lors de cette année 2015, avec des marches pour le climat à la veille de

l'ouverture de la COP21 de Paris, rassemblant 600 000 personnes dans le monde. Les « grèves climat » et les manifestations étudiantes vont ensuite se succéder, regroupant plusieurs centaines de milliers de jeunes à travers le monde, notamment dans les pays du Nord. Si la France est à la traîne, les principales mobilisations rassemblent tout de même quelques centaines de milliers de manifestant·es

**L'année 2015,
la COP21 de Paris
rassemble
600 000 personnes
à travers le monde.
Les grèves climat
et les manifestations
étudiantes se
succèdent.**

en mars et septembre 2019, tandis que le mouvement, autour de Notre-Dame-des-Landes, prend une dimension nationale. Partout dans le monde, ce sont plusieurs millions de manifestant·es qui se retrouvent sur une même journée, une première pour un mouvement depuis les manifestations contre la guerre en Irak du 15 février 2003. Les urgences sanitaires liées à la pandémie du Covid vont donner un coup d'arrêt à la dynamique. Cependant, les

difficultés à trouver un nouveau souffle depuis deux ans témoignent d'obstacles stratégiques plus profonds. Et il est pour l'heure difficile de caractériser la période actuelle d'un « mouvement climat » traversé par de nombreux débats.

Si l'absence de grandes manifestations peut laisser croire à l'évaporation de la dynamique, la multiplication de luttes locales, notamment contre l'extractivisme, l'accaparement des communs, tels la terre ou l'eau, se multiplie et donnent lieu aux renforcements d'alliances : contre les mégabassines et dans de nombreux territoires autour des Soulèvements de la terre en France, contre le projet d'oléoducs de Total « EACOP » en Tanzanie et en Ouganda, et de nombreuses luttes en Amérique latine pour préserver l'accès à l'eau contre des projets d'appropriation de ce nouvel or bleu par des multinationales du Nord. Cet ancrage local s'accompagne donc d'une extension du champ de bataille. La lutte n'est pas uniquement dirigée contre les émissions de GES et la question climatique, mais plus globalement contre les dérèglements environnementaux et la destruction de nos cadres de vie : biodiversité et préservation des communs s'invitent et reconfigurent le mouvement pour la justice climatique en un mouvement écologiste plus large.

Débats et politisation des mouvements

Mais il n'en reste pas moins que les débats sont vifs au sein des différents réseaux. En témoigne l'émergence d'Extinction Rebellion (XR) en 2018, qui théorise alors la

tentielle:

nécessité d'un discours lisse politiquement pour rassembler largement (flirtant au début avec le *ni droite ni gauche*) et une stratégie centrée sur la désobéissance civile non violente. Alors que dans certains pays, comme en France, ce mouvement a évolué nettement à gauche, XR Grande Bretagne annonce en décembre dernier mettre un terme aux actions coups de poings pour organiser une grande manifestation contre le gouvernement britannique. Cela fait suite à sa récente scission avec Dernière Rénovation. Cette dernière est maintenant connue pour ses actions en petits groupes de perturbation d'événements sportifs, de blocages de route ou d'action dans des musées. Derrière ces agencements organisationnels, ce sont des débats stratégiques qu'il faut décrypter. Comment

construire la mobilisation, sur quels ressorts? S'appuyer sur des motifs de colère, de culpabilisation, insister sur l'urgence, manifester son angoisse vis-à-vis d'un monde qui bascule ou développer un discours en « positif » sur les possibles bifurcations pour un autre monde encore possible? Multiplier les actions chocs, avec un fort retentissement médiatique en pariant sur la multiplication d'actions grippant le système ou travailler à relancer des manifestations massives qui constituent une entrée plus aisée dans l'action? Le répertoire d'action n'est pas original comparé à l'histoire des mouvements sociaux, et ces débats ont traversé nombre d'entre eux. Mais la réappropriation de ces réflexions par le mouvement pour la justice

climatique est signe de sa vitalité. D'autant que ces débats s'articulent avec d'autres enjeux, concernant les adversaires à désigner, les alliances à construire, le contenu politique à donner au slogan « *Changer le système, pas le climat* ». Sans clivages forts, on retrouve différentes options. Des alliances se sont constituées avec des salarié-es et leurs organisations syndicales, à l'instar de l'*Alliance Ecologique et Sociale-PJC* en France ou *Faire Front* en Belgique, avec l'objectif sous-jacent de mettre le travail au cœur de la réflexion et des mobilisations. Avec une même volonté de construire une écologie populaire, des initiatives communes à des mouvements antiracistes et écologistes ont été tentées, à l'occasion de marches du collectif Adama par exemple en France. Une large coalition sur le logement se construit actuellement, pour articuler exigence de rénovation et droit au logement, avec des associations telles ATD Quart Monde ou Emmaüs. Les questions de dette climatique conduisent des associations telles Attac et XR France à réintégrer les relations Nord/Sud et la lutte contre le néocolonialisme dans leurs actions.

Créer de nouveaux espaces de lutte

Le mouvement a réussi en quelques années à s'imposer dans l'agenda politique et médiatique. Mais pour l'heure, aucune victoire politique majeure n'a permis de crédibiliser la possible bifurcation sociale et écologique. Le foisonnement de réflexions, mais aussi de doutes, les multiples campagnes menées, les différents périmètres d'alliances et la diversité de cibles et de sujets, l'émergence régulière de nouveaux acteurs et organisa-

tions, sont autant d'indicateurs d'un mouvement vivant. Pour autant, des espaces de débats, de confrontations, de mutualisations des bilans des stratégies des uns et des autres manquent cruellement, ce qui est un obstacle au développement du mouvement et à sa consolidation politique.

À l'échelle internationale, le relatif désintérêt pour les COP conduit à ne pas avoir développé un espace-temps propice à cela, à



l'instar de ce qu'ont représenté les FSM ou FSE pour le mouvement altermondialiste. Des discussions sont en cours pour construire une « Alter-cop » à la fin de l'année 2023. Adossé ou non au calendrier onusien, un tel espace est crucial pour un mouvement qui ne peut qu'être internationaliste au vu de l'enjeu. C'est aussi un impératif pour garantir la prise en compte des intérêts des populations du Sud Global, à la fois les moins responsables et les plus impactées, et donner un contenu au principe de justice climatique.

À l'échelle nationale, une inter organisation climat a vécu. Regroupant depuis 2018 une cinquantaine d'associations, ce cadre a permis des échanges d'informations et une relative coordination logistique lors des grandes manifestations nationales, mais n'a jamais su se transformer en un espace d'élaboration plus stratégique. Les universités d'été des mouvements sociaux organisées depuis 2018 ont été boudées par certains acteurs importants du mouvement, tel Alternatiba, pariant sur une construction autocentrée.

Or les nombreux combats mériteraient d'être mieux articulés, et les analyses mutualisées pour contrer ce gouvernement, son mantra technosolutionniste et ultra libéral. Car évidemment, pour aller au-delà de la victoire culturelle, il y a urgence à arracher des victoires politiques pour que le mouvement connaisse un saut qualitatif. ●

JULIEN RIVOIRE



VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Les cellules de prévention, des outils nécessaires

Les violences sexuelles et sexistes existent aussi au sein des organisations syndicales et politiques. Les récentes affaires montrent que ces organisations doivent se questionner sur leurs pratiques et sur les décisions à appliquer quand un de leurs membres est incriminé, à l'interne ou à l'externe des organisations.

L' émergence d'un #MeToo politique et plusieurs « affaires » très médiatisées concernant des personnalités comme N. Hulot, D. Abad, T. Bouhafis, J. Bayou, B. Amar, E. Coquerel, ou encore plus récemment A. Quatennens, ont montré que les organisations syndicales et politiques ne sont pas exemptes des violences sexistes et sexuelles.

« Le mouvement #MeToo politique a montré que les violences sexistes et sexuelles (VSS) concernent toutes les formations politiques, de l'extrême-gauche à l'extrême-droite, et tous les échelons du pouvoir, du conseil municipal au gouvernement. Les VSS sont un problème de santé publique, qui en politique se double d'un problème démocratique. C'est un frein à l'investissement politique pour les femmes qui se heurtent à des logiques d'agressivité et de domination. » (Observatoire des violences sexistes et sexuelles en politique, septembre 2022).

Pour prendre leurs responsabilités et agir contre les comportements sexistes et les violences, les organisations doivent se donner les moyens de les faire cesser en respectant les valeurs qu'elles défendent.

Il s'agit aussi de permettre aux femmes de militer en toute sécurité et de prendre toute leur place dans les syndicats et les partis politiques. Il ne peut pas y avoir d'égalité si les violences masculines ne sont pas traitées en leur sein.

De nombreuses structures se sont dotées de différents dispositifs internes (collectifs, commissions ou cellules de veille) pour lutter contre les violences faites aux femmes en leur sein.

Depuis deux ans, les militant-es des divers dispositifs de traitement des violences sexistes et sexuelles se réunissent de façon unitaire pour partager leurs expériences. Ces réunions ont permis, entre autre, la publication de deux tribunes inter-organisations dans le Monde et Médiapart pour les



PHOTO: D. R.

25 novembre 2021 et 2022 (Journée internationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes).

Laisser faire la seule justice ?

L'objectif de ces dispositifs est d'écouter la parole des victimes, de les accompagner et de les protéger.

Ils ne sont pas là pour rendre la justice à la place des tribunaux et des magistrat-es.

C'est pourtant le principal reproche qui leur est fait, une des raisons avancées pour les remettre en cause.

Les militantes (au féminin ici car les femmes y sont majoritaires) membres de

justice; 2 victimes sur 3 font état d'une mauvaise prise en charge lorsqu'elles veulent porter plainte; 90 % des plaintes pour harcèlement sexuel au travail sont classées sans suite; seulement 0,6 % des viols sont condamnés.

Instrumentalisation politique ou écoute réelle de la parole ?

Souvent les personnes mises en cause se défendent en arguant d'une instrumentalisation politique, d'attaques destinées à les détruire politiquement ou syndicalement et à les obliger à quitter leurs mandats ou postes au profit de concurrent-es.

Pourtant les membres des collectifs, commissions ou cellules de veille, se doivent à la confidentialité et la discrétion, cet aspect est un point commun aux protocoles de tout dispositif en place quelle que soit l'organisation concernée. Lorsque des informations « sortent » dans les médias ou à l'interne, ce n'est pas du fait de leurs membres, le traitement des situations de violences nécessite de pouvoir travailler sereinement, ce qui n'est pas le cas lorsque les médias s'en emparent.

L'enjeu est d'offrir un espace de parole aux victimes qui peuvent effectivement hésiter à porter plainte, un endroit où on les croit sans condition.

Les situations de violences sont des situations très complexes, qui peuvent mettre les militant-es et les organisations en difficulté, pourtant il est indispensable de les traiter, c'est une question d'égalité. ●



ces dispositifs sont accusées de ne pas respecter la présomption d'innocence de la personne dont les agissements ont été dénoncés à la cellule, de ne pas lui laisser l'occasion de se défendre. Pourtant, nous demandons bien à nos employeurs d'agir pour prendre des mesures conservatoires, lorsque nous intervenons syndicalement auprès de collègues victimes sur leur lieu de travail.

Il est important qu'il existe des procédures internes aux organisations, indépendantes d'éventuelles démarches en justice. Rappelons que 80 % des plaintes pour violences au sein du couple sont classées sans suite; 65 % des victimes de féminicide avaient saisi les forces de l'ordre ou la

AMANDINE CORMIER

Construire une mobilisation de grande ampleur: le 8 mars et après?

Poursuivre les luttes engagées nécessite un travail politique collectif, de fond et d'ampleur. Le 25 novembre et le 8 mars ne sont pas des marronniers des mobilisations féministes mais des moments pour visibiliser les luttes en cours, pour travailler de façon unitaire et mesurer le chemin à parcourir.

En France, depuis quasi dix ans, il est question d'une grève – des femmes, puis grève féministe – pour faire du 8 mars une journée qui s'opère collectivement dans la sphère tant professionnelle ou sociale que privée.

L'exploitation des femmes et la domination patriarcale qui s'ancrent dans le champ du travail salarié, comme dans le champ domestique, et les violences que constitue la « préférence masculine » (C. Delphy) du marché amènent à la prise de conscience que l'arrêt de l'activité est un moyen de mettre en avant le rôle essentiel mais toujours exploité des femmes dans le fonctionnement de la société.

De l'Italie où le mouvement *Non Una di Meno* appelait à la grève, en réponse à celle construite par les Argentines du mouvement *Ni Una Menos* en 2017, à l'Espagne avec la déferlante de 2018, le slogan italien « *Si nos vies n'ont pas de valeur, faisons grève!* » n'a, en 2022, rien perdu de sa pertinence.

Se mobiliser par la grève féministe

À l'heure de la mobilisation à venir contre une réforme des retraites qui verrait encore les femmes en être les grandes perdantes, la journée du 8 mars se doit de



rester une date majeure du calendrier social. Elle permet de mettre au jour les inégalités femmes-hommes, la perpétuation de l'oppression spécifique des femmes dans la société au niveau international et de produire des revendications communes au-delà des organisations associatives, syndicales ou politiques. Si la prise de conscience des inégalités est réelle, elle l'est pourtant moins du côté de l'exploitation. Le 8 mars est encore trop souvent considéré comme secondaire (il n'y a qu'à regarder les cortèges syndicaux, comme pour le 25 novembre par ailleurs) face à d'autres enjeux qui seraient plus « prioritaires » quand la structuration hétéropatriarcale

de nos sociétés et son abolition devraient être une préoccupation majeure de notre organisation de transformation sociale.

C'est par l'unité dans la construction des mobilisations que pourra advenir la concrétisation des revendications. Elles sont différentes et font l'objet de divergences et d'affrontements réels dans le mouvement féministe aujourd'hui. Ces divisions s'appuient sur des débats à l'œuvre depuis longtemps. Comment ces différents positionnements seront-ils articulés pour faire du 8 mars une étape de reconstruction? Entre les organisations syndicales et politiques secouées par les affaires de violences, les organisations féministes et les mouvements divers, comment trouver le point d'ancrage d'un mouvement féministe qui construit non seulement les luttes mais la transformation réelle des conditions de vie? Comment articuler un mouvement aujourd'hui fragmenté mais dont l'aspiration sociale collective est réelle? La capacité militante de mobilisation qui peut être à l'œuvre pour les questions de violences doit pouvoir se montrer lors du 8 mars dont les organisations syndicales se sont largement emparées et sont responsables de la réussite, notamment depuis que la grève féministe est un moyen d'action.

C'est dans des cadres unitaires au plus près des populations, dans le tissu social sur lequel les associations et organisations syndicales et politiques agissent au quotidien, que peuvent se nouer des actions et réussites pérennes.

Construire localement des mobilisations pérennes

Loin de la régularité et de la visibilité des réseaux sociaux, les actions féministes locales se construisent avec difficulté. Souvent les mobilisations féministes sont un succès, mais sans toujours mobiliser les milieux militants. La nécessité de faire de ces journées des dates-clés de leur calendrier de mobilisations n'est pas intégrée partout. Syndicalistes féministes, nous avons donc la responsabilité de mettre au centre du débat la nécessité de faire des droits des femmes un axe de travail permanent à l'interne, à l'externe et dans nos revendications. Pour exemple, dans l'éducation, la question de l'éducation à la sexualité et des moyens qui lui sont alloués devrait être un enjeu de campagne fort lors de ce 8 mars 2023. ●

INGRID DARROMAN



PHOTO: D. R.

S'emparer de la question des salaires est fondamental pour des syndicalistes, d'autant plus quand l'inflation devient aussi élevée et que le maintien de la répartition de la richesse, inégale jusqu'à l'indécence, traduit la volonté gouvernementale d'en faire payer les effets aux salarié-es, et seulement à elles et eux. Face à un discours gouvernemental bien huilé, fait d'éléments de langage et articulé autour de contre-vérités, l'action syndicale et les luttes récentes pour les salaires permettent de tracer une alternative pour une autre répartition des richesses.



LES LUTTES SALARIALES FONDAMENTALES !

Les conditions de vie se sont dégradées en raison de la forte inflation et de la stagnation des salaires. La hausse généralisée des prix, notamment de l'énergie et de l'alimentation, met à mal le budget des plus pauvres tandis que les salaires ne suivent pas. Aucun coup de pouce n'a été donné au Smic, seulement revalorisé au niveau de l'inflation et encore moins au point d'indice des fonctionnaires, tout juste augmenté de 3,5 %.

Dans le même temps, les plus riches se sont enrichi-es comme jamais et les bénéfici-es des grandes entreprises du CAC 40 atteignent des niveaux records avec 174 milliards d'euros en 2021. Une situation à mettre au crédit du « *quoi qu'il en coûte* » qui a très largement bénéficié aux plus riches.

Le salaire, c'est quoi ? C'est pour qui ?

Défendre une augmentation des salaires aujourd'hui est nécessaire et même indispensable. Pourtant, beaucoup de personnes parmi les plus pauvres n'ont même plus un statut de salarié-es, les contours de l'emploi ont évolué, le droit du travail a reculé, la précarité s'est largement diffusée. C'est le cas entre autres des auto-entrepreneu-res, qui sont en fait les travailleu-res et travailleuses surexploité-es de grands groupes internationaux. Certaines

luttes emblématiques parmi ces précaires, comme chez *Deliveroo* notamment, ont permis de rendre visibles leurs terribles conditions de travail et les ont rapproché-es d'un statut salarié. La question de leur place dans les luttes salariales n'est pas simple, mais elle n'est pas contradictoire, au contraire, avec la défense d'autres revendications. Depuis toujours, la partie la plus organisée du prolétariat a servi de locomotive aux luttes émancipatrices pour tou-t-es les exploité-es. Les métiers de l'aide à la personne, très féminisés, sont aujourd'hui parmi les plus exploités (lire page 18). L'aspect très fragmenté de ces professions conduisant à une faible implantation syndicale, la volatilité des emplois et les conditions de travail très dégradées y rendent les luttes salariales plus difficiles. Il est donc légitime de revendiquer pour son propre salaire, et dans le même temps, indispensable de se battre pour l'augmentation de l'ensemble des prestations et des salaires.

Et cela passe par au moins trois aspects.

La transformation de tous ces contrats indignes en contrats à durée indéterminée, avec en corollaire les cotisations sociales correspondantes (lire pages 16 et 17). Puis, la mise en place de l'échelle mobile des salaires permettant à minima un maintien des salaires réels. Enfin, il faut poursuivre la lutte pour une juste reconnaissance du travail fourni et donc une forte amélioration des salaires, au-delà de l'inflation.



PHOTO THÉRIQUE ROUGE / MARTIN NODA / HANS LUCAS, BE

ALES,



L'échelle mobile des salaires

L'échelle mobile des salaires est assez simple et déjà pratiquée par nos voisin-es belges : les salaires sont automatiquement indexés sur les prix pour garantir le même pouvoir d'achat aux salarié-es en période d'inflation. Elle a été supprimée en 1982 en même temps que le gel des prix, marquant le début du décrochage des salaires par rapport aux profits dans la répartition des richesses. L'idée que les négociations salariales sans contraintes permettraient un mieux-disant pour les salarié-es s'est avérée assez loin du réel.

Les libéraux refusent toute idée d'augmentation automatique des salaires alignée sur l'inflation, évoquent une boucle prix-salaire imaginaire, selon laquelle si les salaires augmentent, les prix augmentent, créant ainsi davantage d'inflation. C'est totalement faux dans la situation actuelle (voir l'interview de Romaric Godin, pages 16 et 17).

En effet, même si des prémices d'inflation étaient déjà présents l'an passé, l'essentiel des éléments sont avant tout liés aux effets du Covid sur la mondialisation, à une augmentation très importante du prix de l'énergie liée à la guerre en Ukraine, à la spéculation des grands groupes de l'énergie, à la baisse de l'euro par rapport au dollar et à la libre concurrence des prix en Europe.

Or, les taux de marge sont élevés. D'après l'Insee, le taux de marge des sociétés non financières serait de 32 % sur l'ensemble

de l'année 2022, ce qui signifie qu'elles pourraient ne pas répercuter l'augmentation des salaires sur les prix de vente en réduisant leurs marges. C'est tout l'enjeu de lier la hausse des salaires au blocage des prix.

Et pour le garantir, il faut taxer de façon confiscatoire les superprofits que certaines entreprises font sur le dos de leurs salarié-es et de la population.

Quand le gouvernement martèle que cela serait mauvais pour l'économie, c'est un mensonge. Les augmentations de salaires permettent d'abord d'assurer une vie digne aux travailleur-euses (ce qui n'est actuellement pas le cas pour les plus pauvres) : se loger, se vêtir, se nourrir... Par ailleurs, et sans abonder dans le sens d'une sur-consommation superflue, l'augmentation des salaires stimule la consommation des ménages, donc l'économie et l'activité des entreprises, et en fin de compte l'emploi.

Pour cela, il va falloir changer de paradigme dans un monde où la croissance doit cesser (lire page 20). La question ne sera donc plus pour les salarié-es d'obtenir une répartition plus favorable des gains d'une croissance produisant toujours plus de richesses, comme le syndicalisme l'a longtemps théorisé. Il s'agira bien de reprendre une part importante de la richesse détenue par le capital, pour la transférer vers le travail et donc permettre une augmentation massive de tous les salaires.

Dans cette perspective, augmenter les salaires va obliger à un très haut niveau de conflictualité pour rééquilibrer la répartition de la richesse, avancer vers un monde dont la croissance n'est pas infinie et obtenir l'égalité entre les femmes et les hommes. ●

LAURENT CADREILS ET VÉRONIQUE PONVERT

FOISONNEMENT DE MOBILISATIONS DEPUIS UN AN



La lutte pour les salaires est un puissant motif de mobilisation, notamment en ces temps d'inflation record. De nombreux conflits sociaux ont vu le jour dès le printemps dernier, en particulier lorsque les salarié-es pointent l'injustice d'un partage des richesses inéquitable : des salaires bas pour les travailleur-ses, des profits indécents pour l'entreprise. Ces conflits s'organisent souvent sur le lieu de travail pour peser sur les décideurs, ils sont longs et déterminés et témoignent d'une combativité résolue sur la question salariale.



Manifestation réclamant une augmentation de salaire équitable pour les travailleur-ses de la santé à Londres.

PHOTO: AFP/WIKTOR SZYMANOWICZ/ANUR

une hausse de 5,5 % de salaire et des primes de 3 000 € pour 3,9 millions de salarié-es. La négociation s'est conclue à la condition que le secteur ne connaîtrait pas de grèves durant les deux années à venir. Néanmoins, cet accord salarial favorable aux travailleur-ses servira de base aux négociations dans le secteur public : des accords salariaux se succèdent d'ailleurs dans divers secteurs.

Pas de prime ni de ristourne : on veut du salaire !

En France, depuis deux ans, avant même le retour de l'inflation, le gouvernement se contente d'exhorter les entreprises « qui le peuvent » à augmenter les salaires, il ne dit rien des dividendes exorbitants des actionnaires ni des salaires indécents des patrons. Il ne fait rien non plus, ou trop peu, pour les salaires des agent-es de la fonction publique. Les journées interprofessionnelles des 29 septembre et 18 octobre ont donc mis les salaires au centre des revendications.

Côté conflictualité, les secteurs français ne sont pas en reste, des grèves ont lieu pour des augmentations de salaire depuis l'automne 2021. Les mesures très ponctuelles prises par le gouvernement – chèques inflation, ristourne à la pompe – n'ont que peu d'effets sur le mécontentement des travailleur-ses. Ainsi les grèves se développent au sein des entreprises, dans les enseignes de bricolage (Leroy Merlin), ou encore chez Carrefour et Monoprix, dans l'aérien comme à la SNCF. Des débrayages importants ont lieu dans la métallurgie, dans l'industrie automobile (Renault, PSA) et ont une issue favorable avec des hausses de salaires, comme chez EDF, Enedis ou dans l'agroalimentaire (groupe Lactalis).

Le début de l'automne a été marqué par le mouvement de grève reconductible dans les raffineries qui a entraîné des pénuries, engendré une forme de blocage du pays et donné lieu à des réquisitions injustifiées et intolérables. L'entreprise Total Énergies est à elle seule le symbole de l'indécence de ce vol des richesses au mépris du travail : 10,4 milliards d'euros de bénéfices nets pour le seul premier semestre 2022, augmentation de salaire du patron Patrick Pouyanné – son salaire fixe est passé de 1,4 à 1,55 million d'euros – et 2,6 milliards d'euros de dividendes promis aux actionnaires dès la fin de cette année. Ce n'est que justice que les salarié-es réclament leur dû ! ●

VÉRONIQUE PONVERT

Les conflits sociaux ont émergé d'abord dans les pays européens les plus rudement touchés par l'inflation. Le printemps dernier a vu le développement de grèves sur un mot d'ordre identique : l'augmentation des salaires. C'est ainsi qu'au début de l'été et des congés, l'aérien – notamment les compagnies low cost – a connu des grèves importantes en Italie, au Portugal, en Espagne, en Belgique...

Les conflits sont très nombreux et pas toujours médiatisés. Deux mouvements puissants, en Allemagne et au Royaume-Uni, sont emblématiques de ces luttes salariales.

La question salariale, une lutte offensive

L'été a été marqué par de nombreuses grèves au Royaume-Uni. Dès le mois de juin, le secteur du rail est touché par la plus importante grève depuis trente ans. L'annonce au cours de l'été d'une hausse des prix de l'énergie de 80 % à l'automne décuple les mouvements sociaux : outre les transports, la poste, les dockers et le travail social, d'autres secteurs sont touchés comme les avocat-es ou les enseignant-es. La grève de huit jours de 1 900 dockers qui réclament une augmentation « au moins égale au rythme de l'inflation » – évaluée à plus de 10 %, quand la direction ne proposait que 7 % d'augmentation – est révélatrice de la conflictualité à l'œuvre. Conflictualité qui n'est en rien émoussée par les règles héritées de Thatcher qui rendent obligatoires les consultations des syndiqué-es via un vote par correspondance avant tout dépôt d'un préavis. Par exemple, 72 % des postier-es ont participé à la consultation et 97 % se sont prononcé-es pour la grève, un résultat sans équivoque.

En Allemagne, des grèves d'avertissement, avec pour objectif de faire pression, ont été suivies dans plus de 1 000 entreprises. Ainsi, à la Lufthansa, une grève très suivie a bloqué le trafic des principaux aéroports. Les patrons ont rapidement accordé 17 % d'augmentation aux 19 000 personnels de cabine. Ce mouvement a permis d'enclencher un cycle de négociations en faveur des salarié-es, comme dans la chimie et l'industrie pharmaceutique. Dans le secteur de la métallurgie, le puissant syndicat IG Metall a négocié en octobre



REUTERS/KAI PFÄFFENBACH

« J'aime la Lufthansa, donc je fais grève ». Employée manifestant avec le syndicat UFO à l'aéroport de Francfort.

MARCHÉ DU TRAVAIL : DES RÉFORMES POUR BAISSER LES SALAIRES



APP:STEPHANE DE SAKUTIN / APP

Selon l'Unédic, jusqu'à 1,15 million de demandeur-ses d'emploi verront leur allocation diminuer de 17 % en moyenne.

Après la réforme de l'assurance chômage, celle du marché du travail a pour but de mettre en concurrence les salarié-es au bénéfice des employeurs et des employeuses.

Depuis plus de quarante ans, le rapport de force dans le monde du travail est favorable à l'employeur. La période de l'après-Covid marque une inflexion importante en faveur des salarié-es du fait essentiellement d'éléments démographiques. La population globale va augmenter et dans le même temps la population active va se réduire. Cette situation aura (et a déjà) des conséquences très importantes dans le rapport de force entre salarié-es et employeurs. Les mobilisations pour des hausses de salaire se sont amplifiées dans de nombreux services publics et entreprises depuis l'automne 2021. Des employeurs ont été contraints de faire des concessions salariales et ont dû revoir leurs conditions de travail⁽¹⁾ pour attirer des salarié-es.

Dans cette période inflationniste, le gouvernement Macron a choisi son camp en se mettant au service des employeurs. En jouant sur plusieurs leviers pour limiter les revendications des travailleur-ses, il va engager une profonde réforme du marché du travail appelée « Objectif plein emploi ».

Derrière ce slogan se cache une attaque sans précédent contre le monde du travail et ses revendications salariales. En effet, le gouvernement tape fort, très fort.

Avec la dernière réforme de l'assurance chômage qui s'appliquera en février 2023, il entend faire pression sur les chômeur-ses, jugés responsables de leur situation⁽²⁾, en durcissant les règles (abandon de poste assimilé à une démission, modulation des règles en fonction de la conjoncture...) Mécaniquement, les personnes seront indemnisées moins longtemps, et contraintes à accepter n'importe quel emploi.

Cette réforme s'ajoute à la pression qui va s'accroître sur les jeunes en lycée professionnel (avec le déploiement à grande échelle des expérimentations Avenir Pro) ou au chômage (avec le contrat d'engagement jeune – CEJ), comme à celle qui va s'opérer sur les bénéficiaires des minimas sociaux (avec l'expérimentation lyonnaise sur l'efficacité des dispositifs existants au bénéfice de l'insertion des

publics les plus éloignés de l'emploi ou encore l'expérimentation RSA). Sans oublier sa réforme des retraites injuste et injustifiable qui a également comme objectif d'accroître la population active.

Et pour orchestrer le tout, le gouvernement envisage de transformer Pôle emploi en France Travail qui sera son outil de contrôle principal chargé de rappeler aux chômeur-ses leurs obligations et d'appliquer les sanctions et procédures associées.

L'objectif du gouvernement est donc simple : faire entrer le plus rapidement possible les jeunes sur le marché du travail, forcer les plus éloigné-es de l'emploi à revenir « dans le circuit », maintenir le plus longtemps possible les travailleur-ses en activité. Et au final mettre en concurrence et sous pression les travailleur-ses qu'ils et elles soient jeunes, seniors ou chômeur-ses.

Pourquoi ? Tout simplement pour limiter les revendications salariales. Car plus la population active au chômage grandit, plus les salaires sont orientés à la baisse. ●

EMMANUEL M'HEDHBI

1) Rapport de la Dares du 22 juin 2022 :

Quelles sont les conditions de travail qui contribuent le plus aux difficultés de recrutement dans le secteur privé ?

2) Voir baromètre de la perception du chômage et de l'emploi publié par l'Unedic le 7 décembre 2022.

LE SALAIRE, CE N'EST PAS QUE DU NET

Le salaire net, c'est-à-dire la somme directement perçue chaque mois (moins le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu), n'est pas la donnée la plus importante de la rémunération car il ne prend pas en compte les cotisations sociales qui sont les ressources directes du système de protection sociale. La Sécurité sociale, dont l'assurance maladie et les retraites, et l'assurance chômage sont en effet financées par les cotisations versées par les employeurs et les salarié-es. C'est une partie de salaire non versée directement aux salarié-es mais dont chacun-e bénéficie en fonction de ses besoins sous forme de prestations sociales. On parle ainsi de salaire socialisé ou mutualisé car il met en œuvre un système de protection solidaire entre salarié-es. Toute exonération de cotisation sociale a donc pour conséquence la baisse des ressources du système. La dégradation du niveau de protection qui en découle - déremboursement de médicaments, participation forfaitaire santé, dégradation de l'indemnisation chômage... - affecte ensuite toute la population. Il est nécessaire de défendre le maintien et d'améliorer le mécanisme d'un salaire socialisé. Obtenir, individuellement, le même niveau de protection coûterait beaucoup plus cher à chacun-e. Son remplacement par un impôt en changerait la philosophie en signant la fin de la solidarité entre salarié-es au profit d'une assistance minimale financée par l'État et, pour celles et ceux qui le peuvent, une assurance privée plus protectrice.

ÉMILIE MOREAU

INTERVIEW DE ROMARIC GODIN*

« L'INFLATION REMET DE LA CON- CLASSE DANS LE CONFLIT CAPITALAIRE »

* *Journaliste économique à la Tribune puis à Médiapart depuis 2017. Il y suit les questions macroéconomiques.*

➤ **Comment évolue la répartition de la plus-value créée au sein des entreprises entre le capital et le travail ?**

Sur les cinquante dernières années, dans tous les pays occidentaux, la répartition de la valeur ajoutée s'est modifiée en faveur du capital – c'est-à-dire des profits – au détriment des salaires. En France, la situation est un peu plus complexe où après l'explosion de la part des profits dans les années quatre-vingt suite à la fin de l'indexation salariale et au tournant de la rigueur, celle-ci s'est stabilisée, avec des hauts et des bas, depuis une quarantaine d'années. Mais aujourd'hui, avec la réapparition de l'inflation, cette tendance est remise en question.

➤ **À quoi sont utilisés ces profits ?**

Ils pourraient être utilisés pour réinvestir dans l'outil productif afin de l'améliorer et donc potentiellement améliorer la capacité des entreprises à augmenter les salaires. Or, sur la même période, la part des profits consacrée à l'investissement productif chute par rapport à sa redistribution aux actionnaires via le versement de dividendes, les rachats d'actions ou les fusions-acquisitions. Donc non seulement la part des profits augmente, mais en plus elle est mal utilisée...

➤ **Comment les salaires évoluent-ils ?**

Ceux des travailleur·ses du rang augmentent bien moins vite que ceux de l'encadrement, notamment du très haut encadrement. Ces derniers recouvrent par ailleurs un mélange entre des revenus liés au capital, stocks options et dividendes, avec d'autres liés au travail. Pour les plus faibles salaires, seul un élément favorable a été préservé, l'indexation du salaire minimum. Mais, en même temps, cette protection entraîne une dégradation des petits salaires en créant une forme de trappe, ceux juste supérieurs se faisant absorber par le salaire minimum.

Tout cela concourt à l'augmentation des inégalités de revenus. La part des salaires



PHOTOS : D. R.

devient plus faible, hormis pour les hauts salaires, alors que la part des actionnaires croît dans celle des profits en hausse. C'est ce schéma qui domine.

➤ **Quels liens existe-t-il entre cette évolution des salaires dans le secteur privé et l'aus-térité salariale dans le secteur public ?**

Le principal lien entre les deux résulte du fort soutien public à la profitabilité des entreprises. Le patronat argumente sur la nécessité d'une profitabilité élevée pour créer des emplois et exige pour cela des baisses d'impôts et de cotisations sociales. Ainsi sur le quinquennat précédent, près de 50 milliards y ont été consacrés par l'État. Cette somme a contribué à déformer la répartition entre les salaires et les profits, dégrader les finances publiques et conduit l'État à réaliser des économies ailleurs, sur les agents du service public. Tout d'abord en leur demandant d'être « plus productifs », via un *New Public Management* dégradant la qualité du service rendu, mais surtout en désindexant leurs salaires avec le gel du point d'indice.

Cette exigence de taux de profit en totale décorrélation avec la réalité du capitalisme contemporain conduit d'abord à baisser les



salaires réels dans le privé. Puis cette baisse se répercute directement, suite à la part croissante du budget de l'État consacrée à soutenir la profitabilité des entreprises, sur les salaires du public. Les agents de l'État et le secteur privé sont donc confrontés au même problème.

➤ **À cette compression salariale s'ajoute depuis plus d'un an le retour d'une forte inflation, quelles en sont les principales raisons ?**

Tout d'abord la situation d'après Covid. Celui-ci a perturbé les chaînes d'approvisionnement mondial construites sur le modèle néolibéral qui choisit le lieu de production le moins coûteux, quand bien même il se situerait à l'autre bout du monde. Mais à la moindre perturbation de transport ou d'un lieu de production, ce modèle se désagrège. La reprise des chaînes de production après le confinement a été complexe. Des ajustements en temps réel avaient conduit à licencier et fermer des usines pendant la crise sanitaire. Et lorsque la demande est repartie, le retour à la situation précédente était impossible. C'est l'exemple des aéroports qui, après des licenciements massifs, se sont retrouvés confrontés à une pénurie de personnels lorsque le trafic aérien a retrouvé son niveau antérieur. La politique zéro-Covid chinoise perturbe également grandement la production mondiale. Cette tension sur l'offre explique

SCIENCE DE L-TRAVAIL »



en partie la hausse des prix.

Ensuite, les conflits géopolitiques avec la guerre en Ukraine ont ajouté une tension plus spécifique sur une partie des matières premières énergétiques

Enfin, le changement climatique se fait ressentir de manière très concrète et provoque une tension sur les biens alimentaires en perturbant la production agricole et provoque une pression sur les prix.

► **Comment cette hausse des coûts de production se transmet-elle dans l'économie ?**

Une hausse des coûts de production ne débouche pas forcément sur une forte inflation. Par exemple, juste avant la crise de 2008, le baril de pétrole à 200 dollars n'a provoqué qu'un petit pic d'inflation, loin du niveau actuel. C'est bien la répartition de la hausse des coûts entre le capital et les salaires, et surtout sur les prix, qui se montre déterminante. Dans la structure actuelle de l'économie, certains secteurs peuvent se permettre d'augmenter les prix quand bien même la demande baisserait. C'est le cas de l'alimentaire ou de l'énergie où la prédominance d'oligopoles – quelques entreprises se partageant le marché – leur permet de se coordonner et d'augmenter leurs prix les uns après les autres, pour accroître leurs profits tout en faisant pression sur leurs propres

salaires. Pas de boucle prix salaires ici mais bien une boucle prix-profits du secteur de l'énergie qui pèse sur l'ensemble de l'économie.

► **Augmenter les salaires contribuerait-il à décupler l'inflation ?**

La fameuse boucle prix salaires est un des mythes économiques les plus fortement ancrés... C'est une vieille histoire, Marx expliquait déjà à Proudhon en 1846 que les augmentations de salaires ne se font pas forcément manger par l'inflation. Plus récemment, en novembre, une étude du FMI a démontré que les États-Unis n'en ont connu qu'un seul épisode depuis 1960. Ces faits contredisent le discours dominant arguant qu'une augmentation des salaires conduirait à une hyperinflation. Il n'existe aucun automatisme.

Par contre, une période d'inflation où les salaires réels baissent, faisant ainsi chuter la demande, débouche sur une récession. Dans les années soixante-dix, l'indexation salariale avait permis de préserver la demande et donc d'empêcher une spirale sécessionniste. Le mythe de la boucle prix salaires prend les choses à l'envers et constitue également le meilleur bouclier du néolibéralisme. Qu'est-ce qui motive la peur d'une inflation, même modérée, ou celle de salaires conservant leur valeur réelle? Simplement la mise sous pression des profits. On retrouve ici le conflit capital-travail réamorcé par l'inflation. Marx répondait à Proudhon que la lutte salariale ne devait pas être une fin en soi mais permettait d'interroger la façon dont les salaires sont formés et la valeur répartie. L'inflation remet de la conscience de classe dans le conflit. La question actuelle est bien qui doit payer son coût, les salaires ou les profits?

► **Quels leviers un gouvernement pourrait-il actionner pour éviter que la population paye le prix de l'inflation ?**

Une échelle mobile des salaires permettrait de négocier

les salaires à partir d'une hausse plancher avec comme priorité la préservation du niveau de vie et non celle de la profitabilité des entreprises. Cela s'est pratiqué en France pendant trente ans de façon assez évidente, c'est donc loin d'être délirant ou infaisable.

Un système de contrôle des prix permettrait lui de casser tout risque de boucle prix salaires, à condition d'avoir la volonté politique de résister aux pressions des entreprises qui verraient ainsi leurs profits se réduire.

Enfin, une taxe sur les superprofits, dissuasive pour les entreprises, comme la taxe sur le tabac, et non affectée à des dépenses pérennes pour ne pas en être dépendante, permettrait d'accompagner l'indexation des salaires et le contrôle des prix pour lutter vigoureusement contre l'inflation.

► **La France pourrait-elle décréter toute seule ces mesures ?**

Les différents pays ont aujourd'hui une stratégie propre contre l'inflation en fonction de leurs équilibres politiques et économiques. La France a un outil productif très dégradé et pourrait donc subir une inflation importée, mais elle est également un marché important qui aurait une demande plus dynamique que ses voisins si leurs salaires réels continuent de baisser.

► **Comment la situation risque-t-elle d'évoluer ?**

Ce surgissement de l'inflation, qui semble là pour durer, va avoir des conséquences considérables sur l'équilibre du néolibéralisme qui repose sur une pression sur les salaires, une modération des prix via la mondialisation et un accroissement des profits.

Ce système est en train d'exploser. La mondialisation produit dorénavant de l'inflation, les banques centrales sont en train de retirer leur appui aux entreprises en augmentant leurs taux tandis que le soutien des États à la profitabilité du secteur privé enfle encore davantage. Le néolibéralisme se délite ainsi sans système alternatif et nous conduit vers des années de crise avec des conséquences géopolitiques considérables. Les grands États, cherchant à sécuriser leurs ressources et leurs marchés, entrent en conflit les uns avec les autres. Nous risquons ainsi d'aller au devant d'une crise extrêmement dangereuse dans les années à venir. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR ARNAUD MALAISIÉ



REPENSER LA HIÉRARCHIE DES MÉTIERS POUR OBTENIR L'ÉGALITÉ



Si la crise du Covid avait permis de mettre un coup de projecteur sur les métiers à forte utilité sociale très majoritairement occupés par des femmes, force est de constater que depuis, ces métiers indispensables au bon fonctionnement de la société n'ont pas été revalorisés à la hauteur nécessaire. Ces métiers du lien, du soin, de l'éducation souffrent de plus en plus du manque d'attractivité et demeurent parmi les plus mal payés car considérés comme un prolongement naturel du travail gratuit que les femmes accomplissent dans la sphère privée.

Les métiers du lien, du soin et de l'éducation sont fortement représentés dans la fonction publique qui compte 63 % d'agentes. Si l'écart salarial entre femmes et hommes au sein de la fonction publique d'État est passé de 13,3 % en 2016 à 11,6 % en 2020, et si davantage de femmes accèdent à des postes d'encadrement, à ce rythme, la réduction des inégalités va encore prendre plusieurs dizaines d'années.

Dans la fonction publique hospitalière, le Ségur de la santé – avec sa mesure du complément de traitement indiciaire de 183 € nets mensuels – a représenté davantage un début de rattrapage du gel du point d'indice de 2010 qu'une véritable revalorisation. Il a surtout amené un cortège d'autres mesures qui mettent en compétition les agent-es et induisent de « travailler plus pour gagner plus » : primes d'engagement collectif, contractualisation d'heures supplémentaires majorées... D'autres agent-es du secteur social et médico-social en sont exclues.

Contractualisation et mérite facteurs d'aggravation

Dans l'ensemble de la fonction publique, les plans d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, adoptés très tardivement dans certaines collectivités et ministères, peinent à se concrétiser par des mesures permettant de corriger les écarts de déroulement de carrière et de rémunération, faute de volonté politique

et de moyens budgétaires. Et ce n'est pas la transposition de l'index égalité, outil de mesure des écarts de rémunérations très controversé dans le privé, qui va permettre de lever les obstacles.

A contrario, le développement de la contractualisation au détriment du statut, de l'individualisation de la rémunération basée sur le développement des heures supplémentaires, d'indemnités ou de primes liées à la réalisation de missions supplémentaires et un pseudo « mérite » risquent d'aggraver encore plus les inégalités entre les femmes et les hommes.

Dans l'Éducation nationale, les AESH sont emblématiques de cette dévalorisation des métiers féminins à forte utilité sociale. Incontournables dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap, elles se voient imposer des temps incomplets et alors que des négociations salariales s'ouvrent, elles en sont les grandes oubliées. La hausse annoncée de 10 % du budget consacré à leur rémunération à la rentrée 2023 est floue et loin de suffire. C'est d'un véritable statut reconnaissant leur mission et leur temps de travail qu'elles ont besoin.

Les mobilisations à venir sur les salaires, comme sur les retraites, devront intégrer les enjeux d'égalité professionnelle en exigeant la fin des temps incomplets imposés, un plan d'urgence pour rattraper les écarts de salaires entre les femmes et les hommes, mais surtout repenser la hiérarchie des métiers en revalorisant les métiers à prédominance féminine. ●

SOPHIE ABRAHAM



QUELLE STRATÉGIE SYNDICALE ?

Réclamer une augmentation de 300 euros nets pour tou-tes est un moyen de rassembler l'ensemble de la fonction publique sur une revendication atteignable. Mais ce n'est qu'une première étape.

La stratégie syndicale pour mener les luttes salariales est tiraillée entre deux modalités, les organiser au plus près du terrain, dans l'entreprise ou le secteur d'activité, ou œuvrer à leur donner une dimension globale à travers des journées nationales interprofessionnelles.

La première modalité permet d'établir un rapport de force direct avec l'employeur. Elle l'oblige à concéder une augmentation salariale ou à en accroître la hauteur proposée initialement. Sa portée peut dépasser son seul aspect local ou sectoriel. Par exemple, les premières grèves inédites organisées au sein d'enseignes de la grande distribution durant l'automne 2021 ont ainsi rendu légitime la nécessité d'une hausse des salaires suite à l'envolée de l'inflation tout en donnant une dimension nationale à ces grèves. Plus « simples » à organiser

dans le secteur privé ou dans les entreprises publiques, ces grèves locales ou sectorielles sont plus difficilement transposables au sein de la fonction publique avec des effectifs parfois très importants et des régimes indemnitaires variables selon les ministères et les employeurs dans la territoriale ou l'hospitalière.

Lors des mobilisations dans le public, l'augmentation de la valeur du point d'indice, qui fait commun entre l'ensemble des agent-es, est mise en avant par les fédérations de fonctionnaires. En dehors de la difficulté de rassembler plus de 5 millions de salarié-es très divers-es, cela peut s'avérer moins mobilisateur qu'une revendication renvoyant au quotidien du travail comme une indemnité spécifique, certes moins unifiante mais parfois plus concrète et considérée comme atteignable pour les personnels. La récente mobilisation des contrôleur-es de la

RETOUR DU « TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS » DANS L'ÉDUCATION ?

Les propositions du gouvernement de revalorisation des salaires des enseignant-es consistent à l'octroi de primes pour les débuts de carrière ou à l'institution de missions supplémentaires.

Rien à voir avec la reconnaissance du métier attendue par la profession.

La faiblesse des salaires des enseignant-es français-es est aujourd'hui un fait public largement documenté. Le ministère, à grand renfort de communication, dit, depuis quelques mois, prendre le sujet à bras-le-corps. Mais au vu des pratiques salariales mises en œuvre ces dernières années et des discussions organisées lors du dernier trimestre 2022, les prochaines annonces ne seront pas à la hauteur des enjeux. Il faudrait pour cela une augmentation significative des grilles indiciaires, sans oublier celle de la valeur du point d'indice. Mais ce n'est pas le

chemin pris par le ministère qui, depuis deux ans, promet un salaire de début de carrière à 2 000 euros nets à coups de primes. La prime dite d'attractivité a été créée dans ce but, mais sa dégressivité et son attribution aux enseignant-es aux échelons 2 à 9 de la classe normale ont pour conséquence le lissage de la progression salariale sur les quinze premières années de carrière. Il est clair que cela va impacter l'attractivité du métier, mais pas dans le bon sens.

Pour 2023, la revalorisation de salaire comprendrait deux parties, une « inconditionnelle » et une autre liée à l'exercice de missions nouvelles.

Cette partie « conditionnée », appelée aussi « pacte enseignant », a beaucoup fait parler d'elle et à juste titre. D'abord, parce qu'être rémunéré-e plus pour un travail supplémentaire n'est pas la revalorisation ni la reconnaissance à sa juste valeur du travail déjà effectué attendues par les personnels. Ensuite parce que le temps de travail des enseignant-es, comme le montre une étude de la Depp d'octobre dernier, est déjà très important. La médiane est de 43 heures par semaine pour les enseignant-es du 1^{er} degré (dans une fourchette comprise entre 35 et 60 heures de travail) et de 42 heures chez les enseignant-es du 2nd degré. De plus, la moitié des enseignant-es déclare travailler

au moins 34 jours pendant les vacances scolaires. Comment dès lors envisager de leur demander d'effectuer des missions supplémentaires ?

Inégalités salariales

Par ailleurs, l'attribution d'indemnités pose un autre problème, celui des inégalités salariales entre les femmes et les hommes. En effet, les femmes refusent plus souvent l'exercice de missions supplémentaires, par manque de confiance en leurs compétences ou en raison de leur charge familiale plus difficilement conciliable avec leur vie professionnelle. Elles se voient en effet reprocher plus souvent que les hommes le fait de travailler à temps plein ou d'avoir un travail éloigné du domicile (Dares, septembre 2019, n° 45). Ainsi les 300 millions prévus pour cette partie conditionnée augmenteraient les inégalités salariales au détriment des enseignantes qui gagnent déjà 8 % de moins que les enseignants du fait de cette part indemnitaire moindre mais aussi suite au recours plus fréquent au temps partiel et à un avancement de carrière ralenti.

Quant à la partie inconditionnelle, l'augmentation de 10 % annoncée par le ministre nécessiterait plus de 3 milliards d'euros pour que l'ensemble des enseignant-es en bénéficie, or l'enveloppe budgétaire est seulement de 635 millions, à peine un cinquième. ●

EMILIE MOREAU



PHOTO: D. R.

SNCF illustre ce besoin de reconnaissance spécifique face à la perte de sens professionnel.

Dans le contexte actuel d'une atomisation du salariat, les journées nationales interprofessionnelles de grève créent et matérialisent du commun mais permettent plus difficilement une mobilisation au plus près du terrain face à l'employeur.

Quelle stratégie syndicale bâtir pour permettre des mobilisations locales débouchant sur des hausses de salaires tout en construisant un mouvement d'ensemble à même de peser politiquement pour un tout autre partage de la richesse créée par les travailleurs et travailleuses ? Comment articuler des luttes locales ou sectorielles victorieuses à une dimension globale, seule à même de garantir une hausse générale et pérenne, par le biais d'une échelle mobile des salaires garantissant leur indexation sur les prix ?

Déterminer une revendication commune à toutes et tous les salarié-es, quels que soient leur métier, leur employeur, leur secteur d'activité, leur position dans la hiérarchie salariale... puis la populariser ensemble à travers un foisonnement de mobilisations apparaît comme une possible première étape. Exiger 300 euros tout de suite pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses ? ●

ARNAUD MALAISÉ



LA BATAILLE DES SALAIRES, UNE URGENCE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE

La crise du début du XXI^e siècle, à la fois économique et écologique, montre que le modèle de croissance mondiale est doublement insoutenable. Il est à la fois responsable du dérèglement climatique mais aussi de la montée spectaculaire des inégalités.

Le capitalisme financier mondialisé a installé une répartition inéquitable des richesses entre travail et capital, au profit des plus riches. Un décrochage de plus en plus grand s'est opéré entre celles et ceux qui détiennent le capital et les populations. Ces inégalités ont des conséquences sur la cohésion des sociétés et le fossé se creuse entre les plus riches et les plus pauvres.

Or ce modèle, fondé sur le mythe d'une croissance infinie et d'un enrichissement sans limite, se heurte à ses limites écologiques et sociales. Les plus riches accumulent des revenus et patrimoines à des niveaux indécentes et leur surconsommation de yachts, de jets privés et de loisirs somptuaires est aujourd'hui pointée du doigt comme aggravant la crise écologique.

En finir avec les inégalités de revenus

Dans un contexte mondial perturbé, les conditions de vie des populations se sont dégradées en raison de la forte inflation et de la stagnation des salaires. Les charges explosent à cause de l'envolée des prix de l'énergie et des biens de consommation courante.

Cette hausse généralisée des prix a un impact sur le budget des foyers les plus pauvres. Les mesures du gouvernement – bouclier tarifaire pour l'énergie, remise sur les carburants, encadrement des loyers... – ne compensent pas des salaires qui n'évoluent pas. Aucun coup de pouce n'a été donné au Smic qui a seulement suivi l'inflation, ni au point d'indice des fonctionnaires tout juste augmenté de 3,5 %.

Dans le même temps, les plus riches ont bénéficié d'un enrichissement historique pendant la pandémie. Dans son *Rapport sur les inégalités*, Oxfam évalue à 86 % la hausse de la fortune des milliardaires français-es, soit un gain de 236 milliards d'euros. Les cinq premières fortunes ont doublé leur richesse et possèdent à elles seules autant que les 40 % les plus pauvres. Les bénéficiaires des grandes entreprises du CAC 40 n'ont jamais été aussi importants, avec 174 milliards d'euros en 2021 (15,9 milliards d'euros pour Total Énergie). Ces résultats sont à mettre au crédit des politiques « *quoi qu'il en coûte* » qui ont très largement bénéficié aux plus riches.

Des leviers salariaux à actionner

Si les pauvres sont toujours pauvres, c'est surtout parce que les riches sont toujours plus riches... cela nécessite d'enclencher une autre trajectoire et de promouvoir un modèle ne conduisant pas au désastre.

Les révélations des plus hauts revenus et des dividendes records versés aux actionnaires n'ont pas été suivies de mesures fiscales plus correctrices et plus redistributives. Et pour cause, ce sont les mêmes qui sont aux manettes politiques et économiques et qui protègent leurs propres intérêts au lieu de stopper l'accroissement des inégalités et l'aggravation de la crise écologique !

Une des mesures immédiates passe par une fiscalité plus juste, basée sur la taxation des plus riches (forte hausse du taux

d'imposition des revenus de la dernière tranche, taxe sur les superprofits, rétablissement de l'impôt sur les grandes fortunes, taxe écologique...). Mais elle ne doit pas éluder les revendications autour d'une meilleure répartition des richesses. Pour en finir avec les inégalités, il est à la fois nécessaire d'augmenter les salaires et de réduire les écarts entre les hauts et bas salaires. Gagner plus de cent fois – si ce n'est plus – le salaire minimum n'a pas de sens car l'échelle n'a plus rien à voir avec la valeur sociale du travail, son bien-fondé ou son empreinte au



monde. C'est même le contraire puisque les plus riches sont aussi celles et ceux qui polluent le plus.

L'acceptation des enjeux environnementaux

La réduction des inégalités est inséparable d'une politique écologique. Or, baisser le niveau de revenus des plus riches est un signal juste. C'est remettre en cause leur richesse et leur consommation matérielle responsables de l'aggravation de la crise environnementale. L'adaptation au changement climatique et l'évolution des modes de vie seront d'autant mieux acceptées socialement qu'elles sont accompagnées de politiques équitables et justes.

De même, les milieux les plus modestes sont aussi ceux qui souffrent le plus des mauvaises conditions environnementales et pour lesquels la crise écologique pèse le plus. Le niveau de salaire doit être à même de garantir à tous-tes un niveau de bien-être et de qualité de vie qui permette de réduire les impacts environnementaux.

En cela, la bataille sur les salaires est centrale et elle implique de construire des revendications syndicales qui lient à la fois justice sociale et écologie. ●

SANDRINE MONIER

Contractuel·les, à qui profite la précarité ?

Alors que face à la crise de recrutement, Pap N'Diaye avait annoncé, à la rentrée, un plan de titularisation des contractuel·les enseignant·es, les restrictions apportées à ce plan montrent l'importance pour le gouvernement du maintien d'une part de non-titulaires au sein des écoles et établissements, comme outil managérial pour répondre aux maux de l'institution scolaire.



PHOTO : D. R.

Avec 2 163 recrutements perdus dans le premier degré à l'issue des épreuves d'admission et 1 620 dans le second degré, les résultats des derniers concours de recrutement des enseignant·es témoignent du niveau de la crise de recrutement que connaissent les métiers de l'éducation, dont le caractère structurel et pérenne ne fait plus débat. Le recours aux contractuel·les enseignant·es, s'il reste proportionnellement faible par rapport au nombre de titulaires, n'a cessé de croître ces dix dernières années : selon les données de la Depp, le taux de non-titulaires est passé pour le premier degré de 0,4 % en 2015 à 1,3 % en 2021. Dans le secondaire, ce taux, établi à un peu plus de 4 % au milieu des années 2000, est maintenant de plus de 9 %⁽¹⁾.

Dans un nouveau contexte

La présence de non-titulaires dans l'Éducation nationale n'est pas un phénomène nouveau. À côté d'un recrutement sous statut de fonctionnaire depuis 1946, une part de non-titulaires persiste. Dans le second degré, cette part est de 15 % jusqu'à 1955, de 18,5 % dans les années 1960 pour refluer à 11 % pour les collègues et 7,5 % pour les lycées en 1975-1976 avant une stabilisation autour de 5 % dans les années 1990⁽²⁾.

Ces évolutions suivent celles du service public d'éducation : l'établissement d'un régime d'emploi public statutaire ne se

faisant qu'à partir de 1946, les dispositifs de recrutement et de formation des futur·es enseignant·es se mettent progressivement en place. À cela s'ajoutent les phénomènes de massification scolaire et d'amélioration des conditions de scolarisation conduisant à une augmentation du nombre de recruté·es, d'abord dans le premier degré qui voit la population enseignante doubler entre 1950 et 1980, puis dans le secondaire, où ce phénomène apparaît à partir de la fin des années 1960⁽³⁾.

Concours et titularisations au compte-gouttes

L'augmentation de la proportion des non-titulaires entamée depuis le milieu des années 2000 se déroule, elle, dans une phase de stagnation voire de diminution du nombre d'enseignant·es. Elle a donc une dynamique propre, liée à la transformation du service public d'Éducation du fait du *New Public Management* (NPM).

Le NPM n'est pas univoque : il peut être à la fois outil de bureaucratisation et de renforcement du pouvoir de l'État ou facteur de libéralisation du fonctionnement de l'institution scolaire⁽⁴⁾. Et c'est la mise en évidence de cette tension qui permet de comprendre l'ouverture d'un concours exceptionnel visant la titularisation des contractuel·les enseignant·es.

Ce concours interne, sous condition de licence, sera ouvert aux non-titulaires ayant exercé de façon continue ou discontinue des fonctions d'enseignement pendant une

durée de 18 mois. Mais il est assorti de deux restrictions majeures : il ne concerne que les non-titulaires du premier degré, et ne sera mis en place que dans les académies « *connaissant des difficultés particulières de recrutement* ».

Exit la majorité des académies. Exit le second degré où la part des non-titulaires est la plus importante. L'objet de ce concours n'est donc pas un plan de titularisation massif des contractuel·les appelé·es à la rescousse pour permettre que le service public d'éducation surnage. Il est d'alléger les charges de gestion de ces contractuel·les là où leur nombre déborde les capacités de l'administration (recrutement, gestion, réponse à la désorganisation des écoles causée par les vacances de postes...), tout en restant un outil de libéralisation de l'institution scolaire là où ces questions ne font pas problème.

Ainsi, dans le secondaire et dans les académies dites non déficitaires, le recrutement de contractuel·les pourra prendre place dans l'environnement libéral, qui du fait du puzzle de réformes de ces dernières années, forme le gros de la gestion du service public d'éducation : déréglementation du cadre des réseaux d'éducation prioritaires avec les contrats locaux d'accompagnement, mise en place des cités éducatives, écoles du futur ouvrant la voie à un recrutement local hors règles du mouvement, traitement local des absences non remplacées et des déficits de candidat·es...

Plus que jamais il nous faut porter la revendication d'une titularisation de toutes et tous. C'est, parmi tant d'autres, un front à tenir contre la libéralisation du service public d'éducation. ●

ADRIEN MARTINEZ

1) Depp, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*.

2) Xavier Pons, « Le recours croissant aux enseignant·es contractuel·les : vers un effet papillon ? », *Mouvements*, 2021/3 (n° 107).

3) Prost Antoine, *La Formation Des Maîtres : De 1940 à 2010*. PUR, 2014.

4) Xavier, Pons, 2021, article cité.

Lycée professionnel, de l'affichage politique aux réalités de terrain

Le lycée professionnel (LP) fait rarement l'objet des débats publics, de même qu'il attire relativement peu l'attention des médias. Il fait partie de ces segments du système éducatif qu'on connaît mal et auquel on s'intéresse rarement spontanément. Pourtant, les LP forment chaque année plus de 600 000 élèves, employé-es et ouvrier-es de demain. Ils accueillent sans restriction tous les publics souvent les plus fragiles scolairement et socialement. Ce relatif désintérêt dans les débats publics peut surprendre d'autant que l'enseignement professionnel (EP) attire régulièrement l'attention du pouvoir politique.

En effet, depuis 1985, date de création du baccalauréat professionnel, l'EP est régulièrement affecté, bousculé, déstabilisé par des politiques scolaires qui, toutes, affichent le même objectif : revaloriser un ordre d'enseignement désqualifié. On peut ici rappeler quelques moments forts de ces politiques. En 2001, le label *Lycée des métiers* est créé. Il doit permettre de valoriser, sur des territoires donnés, l'excellence de certaines filières et spécialités de LP. Ces LP labellisés sont supposés entretenir des liens plus étroits avec le monde économique et avec l'apprentissage. En 2009, le ministère engage une rénovation profonde du lycée professionnel. Si la revalorisation est d'ordre symbolique⁽¹⁾ – le temps de formation en bac pro passe de 4 à 3 ans et s'aligne sur celui des baccalauréats généraux et technologiques –, les conséquences sur les parcours de formation des élèves sont grandes. Les élèves de LP sont mécaniquement plus jeunes et sont formé-es moins longtemps.

Deux priorités peu conciliables

En 2018, la politique de transformation de la voie professionnelle, initiée par Jean-Michel Blanquer, s'inscrit dans une perspective proche. L'enseignement professionnel doit « viser l'excellence » comme en atteste la création des campus de métiers censés valoriser des savoir-faire sur des territoires donnés, ou encore la mise en place des « chefs-d'œuvre » supposés valoriser ceux acquis en formation. Cette « excellence » doit garantir à l'élève une insertion professionnelle réussie ou une poursuite d'études choisie. Au regard de ces politiques successives, les dernières propositions gouvernementales sur lesquelles nous reviendrons n'ont rien de très novatrices.

On le voit bien, les tentatives de revalorisation de l'enseignement professionnel

Depuis les années 2000, l'enseignement professionnel fait régulièrement l'objet de réformes censées revaloriser le bac pro par des politiques qui prétendent en même temps favoriser l'insertion professionnelle et la poursuite d'études. La dernière en date met la priorité sur l'apprentissage et porte un coup à la formation générale.



VINCENT ISORE/IFP

oscillent toujours entre deux priorités affichées qui peuvent d'ailleurs apparaître difficilement conciliables. D'une part, il s'agirait de revaloriser l'EP, et prioritairement le lycée professionnel, en densifiant les liens avec le monde économique. Le second objectif de ces politiques est d'une tout autre teneur. L'enseignement professionnel doit aussi pouvoir offrir au jeune qui le souhaite la possibilité d'une poursuite d'études. Ce second objectif peut surprendre tant les hiérarchies entre les filières de l'enseignement secondaire en France sont fortes. Quoi qu'on en dise, en l'état actuel de la hiérarchie des filières et des diplômes, des processus de sélection à l'entrée dans l'enseignement supérieur, le baccalauréat professionnel n'offre pas les mêmes possibilités de poursuites d'études qu'un bac général, ni même technologique.

Mais l'ensemble de ces ambitions politiques affichées rappelle surtout que

l'enseignement professionnel, et tout particulièrement le lycée professionnel, souffre, aujourd'hui, d'un réel discrédit. Peut-être d'abord aux yeux des élèves et de leur famille. Certainement aussi à ceux des potentiel-les employeur-ses. S'il souffre de ce discrédit, c'est, selon les politiques, parce qu'il manque un de ses objectifs, celui de l'insertion professionnelle. Poser les choses ainsi, c'est réduire l'ampleur du problème, c'est proposer une solution excessivement simple à un problème éminemment complexe.

Déclin de l'enseignement professionnel

Rappelons que la disqualification sociale et symbolique dont le LP souffre aujourd'hui est le produit de l'histoire de ce segment du système éducatif. L'enseignement professionnel a d'abord connu une période faste. La préparation aux premiers niveaux de qualification, et plus

particulièrement les CAP, va constituer une véritable chance pour les enfants des classes populaires qui, par ce biais, pourront accéder aux diplômes, au travail qualifié, plus justement rémunéré et permettant une promotion sociale. L'enseignement professionnel perd sa capacité de promotion de la classe ouvrière et son prestige à partir des années 1970, sous l'effet conjoint de la dégradation des conditions économiques et de la politique d'unification du système éducatif. Il se voit intégré, non plus à l'enseignement primaire comme c'était le cas avec les CET, mais à l'enseignement secondaire par le biais des LEP. L'offre des filières de formation du lycée va alors se diversifier, ce qui va contribuer à inscrire l'enseignement professionnel au bas de la hiérarchie scolaire. Dans un contexte de course aux diplômes et aux qualifications, les CAP, BEP autrefois instruments efficaces de promotion des enfants des classes populaires deviennent des certifications de la seconde chance. La création du baccalauréat professionnel en 1985 ne bouleverse en rien la hiérarchie des filières et des diplômes.

Mais la formation proposée par le LP, son désajustement supposé avec les besoins du monde du travail, ne sont pas une explication suffisante pour comprendre la disqualification dont il fait l'objet. Pour le dire autrement, si les élèves ne s'orientent pas volontiers dans l'enseignement professionnel pour y préparer un CAP ou un bac pro, c'est aussi parce qu'eux-elles et leur famille ont une conscience très nette des conditions salariales et de travail qui seront les leurs sur le marché de l'emploi, notamment pour les spécialités qui sont censées préparer aux métiers en tension dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration ou du soin aux personnes, par exemple.

Plus d'apprentissage, moins de formation générale

Les dernières propositions gouvernementales ont, au regard de cette histoire et de ces réalités, de quoi surprendre. Revenons sur deux d'entre elles. La première concerne l'apprentissage. Cette voie de formation est présentée comme devant être valorisée car plus insérante professionnellement notamment pour des jeunes souvent désigné-es comme peu scolaires. Les jeunes eux-mêmes, notamment celles et ceux issu-es des milieux populaires, plébiscitent largement le recours à l'apprentissage qui permettrait à la fois de bénéficier d'un « petit salaire », de se constituer un réseau et une expérience professionnelle, là aussi jugée plus favorable à l'insertion professionnelle. Si on ne peut balayer ces atouts, on ne peut pas non plus

nier la réalité et la puissance des processus de sélection dans l'accès à l'apprentissage pour des apprenti-es de CAP ou de bac pro. Tous les jeunes en CAP et bac pro n'ont pas les mêmes chances d'accéder à cette voie de formation. Obtenir une place nécessite d'avoir les bonnes dispositions, les savoir-être qui permettent de convaincre de potentiel-les employeur-ses. Les jeunes issu-es des familles les plus précarisées, souvent éloignées de l'emploi, ont plus de mal à accéder à l'apprentissage. Suivant les secteurs de formations considérés, certains jeunes d'origine étrangère, celles et ceux issu-es de l'immigration ou les filles peuvent faire l'objet de contraintes plus fortes de sélection que les jeunes hommes autochtones. Comme le montre Prisca Kergoat²⁾ dans ses recherches, ces processus de sélection inégalitaires et discriminatoires sont difficilement objectivables, ils n'en produisent pas moins, chez les jeunes considéré-es, le sentiment d'être victimes d'injustice. Comme pour d'autres voies de formation sélectives, l'apprentissage trie et hiérarchise les jeunes sur des critères qui n'ont pas seulement à voir avec des performances scolaires ou sur de supposées capacités à suivre la formation. Les bonnes dispositions langagières et corporelles, les bonnes relations influent sur la possibilité même d'obtenir une place en apprentissage.

La seconde proposition gouvernementale consiste à suggérer d'augmenter de moitié le temps de formation en stage. Mais que fait-on précisément à la formation du jeune quand on augmente de 50 % son temps

passé en stage, sans parallèlement penser les impacts sur sa formation intellectuelle? Prend-on réellement la mesure de la difficulté, pour des élèves âgé-es de 14 à 15 ans lors de leur première année de bac pro, à trouver un lieu de stage? Considère-t-on que le déficit de formation puisse venir du milieu professionnel? Que fait-on aux possibilités d'avenir professionnel et de promotion sociale de ces élèves lorsqu'on

attend des lycéen-nes professionnel-les qu'ils-elles s'ajustent aux besoins de main-d'œuvre sur un territoire? Ces mesures, parce qu'elles ne questionnent jamais les conditions de possibilité et les conséquences de leur mise en œuvre sur les terrains scolaires et de stage, sur les vies des individus, n'auront-elles pas tout simplement pour effet de renoncer à l'objectif premier de l'enseignement professionnel, celui d'offrir à celles et ceux qu'il accueille une formation

complète, tout à la fois intellectuelle, technique et professionnelle? ●

SÉVERINE DEPOILLY,
MAÎTRESSE DE CONFÉRENCES
EN SOCIOLOGIE, LABORATOIRE GRESCO,
UNIVERSITÉ DE POITIERS.

S. Depoilly a notamment publié *Filles et garçons au lycée pro. Rapport à l'école et rapport de genre*, coll. « Le sens social », Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

- 1) Maillard Fabienne 2016, « La réforme de la voie professionnelle : une politique scolaire? », *Carrefours de l'éducation*, n° 41, pp. 151-168.
- 2) Prisca Kergoat, *De l'indocilité des jeunes populaires. Apprenti-es et élèves de lycée professionnel*, La Dispute, Paris, 2022.



© LUCIE LAGOUTTE / FRANCES PARIS DF

École et éducation à la sexualité :

Entre manque de formation et de moyens, attaques plus ou moins voilées, cadre réglementaire peu efficient, l'éducation à la sexualité reste un des parents pauvres du système éducatif. Il est grand temps pour les professionnel·les militant·es de se saisir de cette question.

Éducation à la sexualité ou éducation à la vie affective et sexuelle (EAS), le constat est sans appel, l'École ne fait pas le job. Entre le retour en force de l'extrême droite, les attaques sur « la théorie du genre » et les injonctions institutionnelles sans effet, l'EAS reste un parent pauvre à la merci des bonnes volontés individuelles et de l'investissement militant des professionnel·les de l'éducation. Les difficultés se situent à plusieurs niveaux : formation des personnel·les, manque de cohésion dans des projets, manque d'associations et de financement, méconnaissance globale de l'importance des mécanismes de construction sexuée de l'enfance et de l'adolescence. À l'heure d'une prise de conscience sociale de l'ampleur des violences sexuelles, y compris envers les enfants, en tant que professionnel·les de l'éducation, féministes et syndicalistes, nous emparer de cette question n'est plus une option.

Un constat sans appel de l'Inspection générale

La circulaire ministérielle du 30 septembre 2022 rappelle l'obligation de l'EAS du CP à la terminale à raison de trois séances annuelles

par groupe d'âge homogène, articulées avec les autres enseignements et les projets éducatifs. Il s'agit de contribuer à une meilleure connaissance et à un meilleur respect de soi et des autres, à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à la promotion de l'égalité.

Un rapport de juillet 2021, commandé par Blanquer et occulté avant d'être publié par Médiapart, met à jour les carences ministérielles : moins de 15 % des élèves bénéficient de trois séances pendant l'année scolaire en école et au lycée et moins de 20 % au collège. L'EAS y est définie comme un objet d'éducation recouvrant de nombreux enjeux sociaux et sociétaux, au périmètre élargi au-delà de l'éducation à la santé. Le rapport préconise de centrer l'EAS sur les questions sexuelles et sexistes mais souligne un cadre réglementaire et opérationnel manquant de clarté : pas de volume horaire, manque de point d'appui pour l'organisation, la planification et les conditions de prise en charge.

Les rapporteuses formulent huit recommandations : mieux cerner l'éducation à la sexualité, clarifier le cadre législatif, mieux intégrer l'éducation à la sexualité à la politique éducative aux niveaux national

et territorial, rendre l'éducation à la sexualité plus lisible, encourager l'établissement scolaire à développer la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité, consolider le cadre administratif et opérationnel des interventions extérieures, mettre en œuvre une démarche de suivi et d'évaluation, renforcer la formation des acteurs.

Un cadre légal à approfondir pédagogiquement

L'EAS est cadrée par la circulaire de 2018 qui a remplacé celles de 2001 et 2003.

Pour le second degré, « Il s'agit d'apporter aux élèves des informations objectives et des connaissances scientifiques, et de développer leur réflexion et leur esprit critique. Les échanges se font à partir de leurs représentations afin de leur permettre de développer une réflexion individuelle et collective et ainsi les conduire à s'approprier des valeurs humanistes. »

À l'école primaire, l'EAS ne relève pas d'une éducation explicite à la sexualité. La circulaire évoque l'étude et le respect du corps, les différentes morphologies (homme, femme, garçon, fille) ou encore la « prévention des violences sexistes et sexuelles ». Tous les contenus cités doivent être abordés dans le cadre des programmes d'enseignement (questionner le monde, sciences, EMC, histoire, français...). L'objectif des séances dédiées est principalement de faire les liens entre les différents apports des domaines biologique, psychoémotionnel, juridique et social, mais il n'existe pas encore de proposition de progression ou d'objectif d'acquisition par cycle.

De manière générale, l'EAS est souvent noyée dans l'éducation à la santé avec une prise en charge peu ou mal définie dans le contexte d'une formation initiale des personnels erratique voire inexistante, et des propositions de formation continue trop peu nombreuses.

Pour les professionnel·les du second degré, certaines académies ont fait des efforts mais pas encore suffisamment pour répondre aux besoins. Selon les politiques académiques et les moyens alloués par les collectivités territoriales, l'offre de formation par les associations est très inégale. Des outils existent sur Eduscol, mais sont loin d'être suffisants pour une réelle



PHOTO : D. R.

la pudeur des moyens

Exposition « le Zizi sexuel »
à la Cité des sciences et
de l'industrie à Paris XIX^e.



PHOTO: D. R.

autoformation. Pour le 1^{er} degré, seulement quelques exemples de séquences sont disponibles.

Pour une culture commune pédagogique et syndicale de l'EAS

La tentation est grande de déconnecter l'EAS des apprentissages scolaires. Il est pourtant bien ici question de culture commune avec les dimensions d'éducation à la sexualité, d'égalité filles-garçons et de prévention des violences. La circulaire de 2018 qui explicite ces enjeux (sensibiliser les élèves sur des questions sociétales, les mésusages des outils numériques et des réseaux sociaux, l'exploitation sexuelle, les violences sexistes et sexuelles, l'égalité femmes-hommes, etc.) a bien pour projet de combattre les préjugés à l'origine de discriminations, de stigmatisations et de violences. Ce doit être un appui pour construire une culture commune de compréhension du monde et de la violence de ses inégalités que nous revendiquons dans les textes de congrès syndicaux.

L'enjeu est aussi d'ancrer les questions d'EAS, comme les organisations ont su le faire sur les violences, dans la pratique syndicale. C'est dans la prévention, l'interdisciplinarité et aussi le travail intersyndical et avec les associations (notamment dans le GNIES⁽¹⁾ que peuvent s'enraciner des pratiques collectives, tant professionnelles que militantes. Loin d'être une discipline académique ou une « éducation à » et parce qu'elle nécessite des co-interventions parfois éloignées de nos pratiques professionnelles ordinaires, l'EAS a besoin d'être travaillée de façon collective au niveau professionnel et dans la sphère syndicale et intersyndicale.

Cette année 2022 a soufflé le chaud et le froid : un rapport caché qui fait état d'une

situation désastreuse, une circulaire et de nouveaux outils, une première enquête nationale et pourtant des offres de formation très restreintes. Le MEN, par manque de moyens réels et de volonté politique, ne peut faire peser sur les bonnes volontés des personnels un enjeu aussi crucial.

Dans cette période post-élections professionnelles, notre responsabilité syndicale légitimée doit nous amener à peser à chaque niveau (départemental, académique, national) sur les moyens accordés à l'EAS comme outil de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. L'enquête du mois de septembre, adressée à tous les établissements et toutes les écoles, doit être renvoyée pour être renseignée le plus possible. Il est impératif d'allouer des moyens pour que tou-ttes les enfants scolarisé-es puissent être formé-es de façon égalitaire sur tout le territoire. La justice sociale se joue aussi dans l'égalité de formation sur la prévention des violences sexistes et sexuelles. ●

AMANDINE CORMIER,
INGRID DARROMAN, CÉLINE SIERRA

1) Groupe national d'information et éducation sexuelle créé en 1969.

LA PETITE HISTOIRE DE L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

1947 : Le plan Langevin Wallon préconise l'introduction de l'EAS dans les écoles.

1948 : Premier rapport officiel sur l'éducation sexuelle, peu répandue en milieu scolaire et souvent assurée par des associations comme l'École des parents, le Planning familial ou la Ligue de l'enseignement.

1973 : Avec la circulaire Fontanet, les cours d'éducation sexuelle relèvent officiellement de l'EN. Cela provoque de vifs débats. Pour les apaiser, différence est faite entre l'information sexuelle portant sur « les réalités anatomiques et physiologiques de la procréation humaine » et l'éducation sexuelle conduisant à « la maîtrise de la vie affective » qui reste facultative.

1985 : La circulaire Chevènement introduit l'éducation sexuelle à l'école primaire.

1998 : La circulaire Éducation à la sexualité et prévention du sida tente de définir plus précisément la sexualité.

2001 : La loi relative à l'IVG et à la contraception rend obligatoire une information et une éducation sexuelles dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles.

2003 : Une circulaire inscrit l'EAS comme une démarche éducative qui répond à des questions de santé publique (relations filles-garçons, violences sexuelles, pornographie, lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes) à laquelle toute l'équipe éducative doit participer.

2018 : Circulaire qui abroge celle de 2003 et rappelle les objectifs, les principes éthiques et la mise en œuvre (intégration dans les enseignements, mise en place de séances dédiées) de l'EAS (trois séances annuelles, comme dans la précédente circulaire).

2022 : La circulaire EAS rappelle notamment l'application nécessaire des trois séances annuelles et la transversalité dans les apprentissages.

Chili : “Otra cosa es con g



© JOHN MILNER / SOPA IMAGES/ZUMA

Après l'espoir soulevé par l'élection de Boric en mars 2022, la situation au Chili est nettement moins positive. Le gouvernement est affaibli et peine à faire adopter ses réformes.

La Constitution progressiste proposée au référendum a été rejetée.

Les mouvements sociaux sont divisés. Un échec politique pourrait ouvrir la voie à un retour de la droite, voire de l'extrême droite.

Au Chili, il existe un dicton qui évoque la différence entre proposer une idée et la mettre en pratique : « *la guitare à la main, ce n'est pas la même chose!* ». C'est cette expression familière que le président Gabriel Boric (36 ans, gauche) a choisie pour résumer l'expérience des premiers mois de son mandat présidentiel. Celui-ci, qui a débuté en mars 2022 et durera jusqu'au début de l'année 2026, a été marqué par une chute rapide de sa popularité en raison des aléas des événements politiques dans le pays, en lien avec des conditions à moyen et long termes héritées du néolibéralisme autoritaire, mais aussi du fait des attermoissements de cette nouvelle gauche au pouvoir.

L'événement marquant des derniers mois a été le plébiscite de sortie du processus constituant, organisé début septembre. Le rejet retentissant par 62 % des suffrages de l'option « J'approuve » (*apruebo*) d'un texte constitutionnel très progressiste et qui devait en finir avec la Constitution de 1980 (époque de la dictature) a été considéré comme une défaite majeure pour le gouvernement et le mouvement populaire. Au moment de sa prise de fonction en mars 2022, Gabriel Boric était porteur d'un programme qui promettait des réformes

structurelles du modèle politique et économique chilien. Bien que modéré entre les deux tours de l'élection présidentielle de décembre 2021, le défi consistait à former un gouvernement à même d'accueillir une nouvelle Constitution politique et de commencer à rompre avec l'héritage autoritaire. Il devait aussi répondre à certaines des revendications les plus représentatives de la massive révolte sociale d'octobre 2019, comme la redistribution des richesses et la modification du système de retraite.

Un gouvernement sans majorité

Son équipe ministérielle incarnait la critique des « *trente années* » en référence aux trois décennies écoulées depuis le retour à la démocratie et dominées par l'ombre de la dictature de Pinochet (1973-1980). La nouvelle administration a ainsi pris ses fonctions dans un contexte d'attentes élevées de la part de la population. Les obstacles à la réalisation des objectifs fixés par le nouveau gouvernement ont été multiples. D'une part, le gouvernement de Gabriel Boric a fait face à une situation économique complexe : en raison de la forte inflation, la plus élevée depuis des décennies, la population a vu son pouvoir d'achat

diminuer. En outre, l'agenda public a été envahi par les problèmes de sécurité : en effet, l'augmentation de la criminalité et de la violence du narcotrafic a mis au centre des discussions un sujet qui n'était pas considéré comme essentiel par la gauche. Ce problème de longue date, difficile à résoudre à court terme, a mis les autorités sur la défensive. En outre, les actions des organisations radicales du peuple autochtone mapuche dans le Sud du pays ont été instrumentalisées par la droite pour renforcer l'image d'un appareil d'État débordé. D'autre part, le gouvernement a été confronté dès le début de son mandat à une situation politique difficile. Il ne dispose pas de majorité parlementaire. En fait, les dernières élections ont vu l'émergence d'un secteur d'extrême droite qui n'avait auparavant aucune représentation au Congrès. Le gouvernement a dû essayer de mettre en œuvre son programme face à un pouvoir législatif hostile. De plus, l'équipe présidentielle, dirigée par la ministre de l'intérieur Izkia Siches – venue de la société civile – a très tôt montré des faiblesses dans la gestion de l'agenda public. Une difficulté partagée par le ministre Giorgio Jackson, qui était chargé des relations avec le Congrès. Enfin, Boric

uitarra”

est soutenu par deux coalitions – *Apruebo Dignidad* et *Socialismo Democrático* – qui représentent des sensibilités différentes et souvent opposées. La seconde est issue de l’ancienne *Concertación*, qui était au pouvoir pendant une grande partie de ces « trente années » de néolibéralisme. C’est pourquoi cette formation politique entretient une relation conflictuelle avec *Apruebo Dignidad*, coalition dont les composantes (le Front large et le Parti communiste) portent un programme plus critique. Boric ne dispose donc pas d’une coalition homogène et unie. Face à des sondages qui montraient un soutien solide au « *rechazo* » (rejet) de la nouvelle Constitution, le gouvernement a fini par céder à ceux dont la position était d’édulcorer le discours de l’« *Apruebo* », ajoutant finalement encore plus de confusion à gauche. Ceci dans un contexte où les mouvements populaires apparaissent comme divisés et affaiblis, après des mois de pandémie, d’élections et la forte répression de 2019.

Sentiment d’impuissance

Après la débâcle référendaire du 4 septembre, le gouvernement a encore modifié son équipe vivement remise en question. La « *nouvelle génération* » représentée par la ministre Siches a été remplacée par Carolina Tohá, symbole des gouvernements sociaux-libéraux des années 2000, autrefois sévèrement critiqués par le président Boric. Certains analystes estiment que ce changement et la défaite du 4 septembre ont sonné la fin prématurée du projet transformateur du mandat de l’ancien leader étudiant. Dans une tentative de reprendre l’initiative, le gouvernement a dévoilé il y a quelques semaines son projet de rendre plus solidaire le système des retraites (entièrement privatisées au Chili), l’une de ses principales promesses

de campagne. Cependant le ton de l’opposition et la faible popularité du président laissent présager que ce projet sera très difficile à finaliser. Comme c’est le cas depuis le retour de la démocratie en 1990, le pouvoir de veto des secteurs conservateurs finira probablement par empêcher une véritable transformation du système. Ainsi, l’année 2022 s’achève avec un certain sentiment d’impuissance, malgré l’optimisme des dernières années. Une lecture négative reviendrait à considérer que le gouvernement de Boric ne sera peut-être rien d’autre qu’une nouvelle étape dans la gestion du modèle néolibéral chilien, et pourrait ouvrir la voie à un futur gouvernement de droite, voire d’extrême droite (arrivée en tête au premier tour des présidentielles).

Mais existe aussi l’espoir que le président parviendra à inverser la situation économique et sécuritaire post-pandémie et qu’il sera en mesure de mettre en œuvre au moins certains points de son programme social. Entretemps, les récentes mobilisations étudiantes ont reçu comme réponse politique l’envoi de la police et des carabiniers, ce qui laisse envisager une tension grandissante entre l’exécutif et un secteur des luttes populaires. ●

ROLANDO ALVAREZ V.

Historien à l’Université de Santiago, Chili. Article édité et traduit par Franck Gaudichaud et Cathy Ferré (*France Amérique latine*). Pour plus d’infos sur le Chili actuel : www.franceameriquelatine.org/?s=chili.

VERS UN NOUVEAU PROJET DE CONSTITUTION AU CHILI

Le 12 décembre 2022, trois mois après le rejet du projet de nouvelle Constitution par 62 % des Chiliens, les partis politiques sont parvenus à se mettre d’accord sur les suites à donner à ce processus, mais le caractère très régressif de ce consensus est patent, en comparaison avec la dynamique de 2020-2021. Le dénommé « Accord pour le Chili » établit les grands principes et le calendrier de présentation de la nouvelle Constitution. Cependant, la droite s’est obstinée à limiter les modifications du système actuel hérité de Pinochet. En effet, 12 « bases constitutionnelles » sont mentionnées dans ce texte : par exemple, le document reconnaît les peuples indigènes comme partie intégrante de la nation, mais il établit le Chili comme un État unitaire, abandonnant ainsi le concept de plurinationalités, central dans le projet précédent, et il consacre aussi comme essentiel le droit à la propriété privée. Ainsi, une partie de la gauche considère l’accord comme « antidémocratique et destiné à maintenir les piliers du Chili néolibéral ». Pour aboutir à cet accord, les négociations entre les différentes positions des partis politiques ont été tendues. Le président Boric avait déclaré que « chacun devait renoncer à ses positions idéales », mais la droite a maintenu sa volonté que seul-es des « expert-es » rédigent cette Constitution alors que la gauche défendait une Assemblée constituante élue. Le compromis s’est fait sur une formule hybride. Une commission de 24 expert-es désigné-es à la proportionnelle entre les deux chambres — député-es et sénateur-trices — se réunira donc dès janvier pour rédiger un brouillon de Constitution qu’elle remettra en mai à un Conseil constitutionnel composé de cinquante membres élu-es en avril par vote direct et obligatoire. Ce Conseil devra approuver chaque article à une majorité des 3/5. Enfin, un Comité technique proposé par les député-es et désigné par les sénateur-trices vérifiera la recevabilité du projet. Le projet de Constitution sera remis avant le 21 octobre 2023 pour être soumis le 26 novembre à un nouveau plébiscite avec vote obligatoire. Les partis politiques commencent à négocier les candidatures pour les élections de ces différents organes et des noms tels que les ex-président-es Frei, Lagos et Bachelet apparaissent, ce qui laisse planer la menace que des personnalités politiques qui ont gouverné au cours des trente dernières années occupent à nouveau des postes de premier plan, tournant le dos à la révolte d’octobre 2019.



PHOTO: D. R.

Grande-Bretagne : nouveau contexte pour les luttes

Inflation, menace de récession et austérité sont présentes partout en Europe. Plus aiguës et plus précoces au Royaume-Uni, elles sont les causes de mobilisations sociales massives. Le saccage des services publics et la montée de la pauvreté ne datent pourtant ni du Brexit ni des derniers Premiers ministres conservateurs. Les luttes en cours doivent affronter un consensus libéral mais aussi un attentisme syndical et politique à gauche.

Le mouvement de grève pour la hausse des salaires, commencé en juin 2022 au Royaume-Uni (RU), s'est poursuivi et a continué de s'étendre ces derniers mois : salarié-es des transports, de la communication, infirmier-es et ensemble du secteur des services sociaux et de santé, employé-es des administrations publiques, enseignement supérieur, pompiers... Fin novembre, 1,7 million de travailleuses et de travailleurs avaient voté la grève ou étaient engagé-es dans des procédures de votes.

La crise inflationniste reste le problème central : l'inflation était encore à 10,7 % en décembre (en léger recul après avoir atteint 11,1 %), et à 14 % — en recul de 0,2 point — si l'on intègre les fluctuations des taux d'emprunts immobiliers. Cependant, deux données sont venues infléchir le contexte des luttes et revendications en cours : l'entrée en récession et les annonces budgétaires faites à la mi-novembre par le ministre des Finances, Jeremy Hunt.

Entrée en récession

Après une phase de contraction au troisième trimestre 2022 (-0,2 % entre juillet et septembre, et -0,6 % en septembre), l'économie du Royaume-Uni est entrée en récession au dernier trimestre de 2022. Un tel développement, anticipé depuis mai, est une conséquence directe de la baisse de la consommation des ménages (inflation et hausse des taux d'intérêt) qui touche le secteur des produits manufacturés en particulier. L'économie du RU est maintenant en repli de 0,4 % par rapport à son niveau de 2019.

Les difficultés économiques ne se limitent certes pas au RU, mais sa situation reste toutefois singulière. Cet État est le seul du G7 à avoir connu un recul de son économie au troisième trimestre quand celles de l'Allemagne, de la France ou de l'Italie étaient en croissance de 0,2 ou 0,5 % sur la même période. Il est le premier à entrer en récession. Si cette perspective se profile ailleurs, c'est au RU qu'elle devrait être la plus durable : jusqu'à deux ans, selon la Banque d'Angleterre, soit la plus longue phase récessive du RU depuis la Seconde Guerre mondiale. Une importante remontée du chômage est attendue, sur fond d'inflation toujours élevée, bien qu'en recul (aux alentours de 7 %).

Austérité toujours recommencée

Les annonces budgétaires faites le 17 novembre ont coïncidé avec ce moment de basculement de l'économie du RU. Sur certains points, elles ont pu sembler apporter un début de réponse. On pense notamment à l'indexation, attendue, des minima sur l'inflation à partir d'avril 2023, à l'augmentation de 2,3 milliards du budget de l'école et de 3,3 milliards par an pour le

service national de santé sur les deux prochaines années. En retour, le ministre des Finances a fixé des objectifs de performance et de lutte contre les gaspillages et autres « inefficiences ».

Beaucoup aurait toutefois observé que l'indexation des minima arrive très tard compte tenu de la gravité de la situation pour des millions de foyers. Pour rappel : 14,5 millions de Britanniques vivent sous le seuil de pauvreté. Entre 2008-2009 et 2020-2021, le nombre d'usagers des banques alimentaires (dont beaucoup de salarié-es) est passé de 26 000 à 2,56 millions. On recense, à l'heure actuelle, plus de 2 500 banques alimentaires au RU et près de 10 millions d'adultes étaient en situation d'insécurité alimentaire en septembre 2022 (soit 18,4 % des ménages). Les enfants de 20 % des ménages des « key workers » (travailleurs essentiels), tant applaudis pendant la pandémie, vivent sous le seuil de pauvreté. Près d'un million d'enfants (pour cette seule catégorie des « key workers ») étaient concernés en 2022, soit 65 000 de plus qu'à la veille de la pandémie.

On constate également que « l'augmentation » du budget de l'enseignement



PHOTO: AFP/NIKLAS HALLEN

secondaire ne fait que ramener la dépense par élève à son niveau de 2010 (après une baisse de 9 % sur la décennie 2010-2020), donc sans croissance nette du budget de l'école en bientôt quatorze années. Mais dans les faits, les 4,6 milliards sur deux ans restent en deçà des prévisions de la pression inflationniste et les ressources des établissements scolaires resteront, en réalité, inférieures à leur niveau de 2015. De nombreuses activités sont vouées à être réduites ou supprimées.

De la même manière, le complément destiné au National Health Service (NHS, Service national de santé) compense la poussée inflationniste, mais arrive à peine à la moitié de ce dont aurait besoin le NHS pour émerger de son état de crise profond : plus de 133 000 postes équivalents temps plein ne sont pas pourvus dans le NHS Angleterre, par exemple. Pour l'Angleterre toujours, plus de 7 millions de personnes sont sur listes d'attente du NHS pour recevoir leur traitement entre novembre et début janvier 2023. Le nombre de patient-es devant attendre plus de douze heures pour une admission aux urgences a augmenté de 355 % et près de 500 patient-es décèdent chaque semaine du fait des délais d'accueil aux urgences.

Déréglementer, réprimer

La priorité gouvernementale reste toutefois de garantir « les finances publiques que les marchés attendent » en comblant ce que le parti au pouvoir estime être le « trou noir fiscal » – 54 milliards de livres sterling – qu'il s'agit, dès lors, de « reboucher » par 24 milliards d'augmentations d'impôts et 30 milliards de coupes budgétaires. En d'autres termes, les quelques annonces de dépenses supplémentaires ne déguisent ou n'édulcorent en rien la nouvelle phase de violence austéritaire choisie par le pouvoir.

Cette stratégie s'accompagne de deux volets. D'une part, avec le *Retained EU Law (Revocation and Reform) Bill* arrivé au Parlement en septembre, le gouvernement prévoit la suppression (au 31 décembre 2023) de tout le maillage législatif et réglementaire hérité de la période d'adhésion à l'UE, et qui, dans le contexte britannique, a constitué un ensemble de repères et de protection pour le droit du travail, des consommateurs et de l'environnement. En outre, cet acte d'abrogation en masse pourra se faire sans aucun processus parlementaire et dans la négation la plus sommaire des droits dévolus aux Parlements autonomes d'Écosse et du Pays de Galles.

D'autre part, le gouvernement poursuit son durcissement du régime sécuritaire de répression des mouvements sociaux et syndicaux. Le *Public Order Bill*, introduit au Parlement en novembre dernier, est le

dernier développement en date d'un enserment récemment accentué par les lois de 2020 d'immunité des « flics espions » et de 2022 sur l'accroissement des pouvoirs de police. Cela représente un recul net des libertés civiles, à commencer par le simple droit de manifester : sous le régime du *Crime, Police, Sentencing and Courts Act 2022*, un déboulonnage de statue d'esclavagiste peut être réprimé deux fois plus durement (jusqu'à dix ans) qu'un viol (cinq ans).



PHOTO: D. R.

**14,4 millions
de Britanniques
vivent sous le seuil
de pauvreté.**

La faute à qui ?

On peut trouver tentant d'attribuer la responsabilité de ces calamités à Boris Johnson, ou Liz Truss, ou encore au Brexit, comme cela semble acquis pour divers commentateurs bien en cour.

Or les tendances récentes n'ont débuté ni avec Johnson ni avec le Brexit et relèvent de temporalités plus longues qui imposent de remonter à la réponse austéritaire à la crise de 2008, et plus généralement, aux conditions politiques à l'origine d'un marché du travail de très bas salaires, fortement déréglementé et d'une société britannique contemporaine marquée par des polarisations capital-travail, riches-pauvres ainsi que, Nord-Sud, plus fortes que partout ailleurs en Europe.

Si le Brexit aujourd'hui pose des problèmes bien réels, il ne peut en aucun cas

servir à dissimuler l'aggravation accélérée de ces polarisations au cours des deux dernières années. Pour ne prendre que quelques exemples : les bénéfices des entreprises cotées à l'indice FTSE 350 de la Bourse de Londres sont de 73 % supérieurs à leur niveau pré-crise sanitaire ; les revenus de l'élite patronale ont augmenté de 29 % entre 2020 et 2021 ; les fortunes des milliardaires basés au RU se sont accrues de 22 % en moyenne au cours de cette même période

et 170 milliards de livres sterling de profits « excédentaires » sont prévus pour les grandes entreprises de l'énergie dans les deux années à venir.

Contre la « règle » imposée par le gouvernement Sunak, des recherches récentes montrent que, Brexit ou non, de simples réformes sur la fiscalité des plus-values et/ou sur les hauts revenus dissiperaient la fiction du « trou noir ». Une taxe annuelle de 1 % sur les fortunes de plus de 500 000 livres sterling sur cinq ans rapporterait 260 millions de livres.

Les luttes s'articulent désormais non plus seulement contre les employeurs mais aussi et plus directement contre les choix budgétaires du pouvoir. Reste à savoir si les souhaits des convergences nécessaires finiront par se concrétiser contre la politique gouvernementale et vis-à-vis des deux freins que sont la direction du TUC (confédération syndicale britannique) et une direction travailliste droitière tout occupée à gérer son avantage sondagier depuis le naufrage de l'éphémère Liz Truss. Ces obstacles considérables sont aussi une occasion pour le mouvement social de se distancer, voire de s'émanciper de ces tutelles historiques. ●

THIERRY LABICA

USA : où en est la gauche

Alors que l'attention postélectorale est polarisée sur le nouveau rapport de force entre démocrates et républicains, il est intéressant de s'intéresser à l'état de la gauche aux USA.

Les élections de mi-mandat de novembre dernier n'ont pas donné lieu à la victoire prévue du Parti républicain. Certes, la Chambre des représentant-es a basculé, et le Parti démocrate a perdu sa courte majorité, passant de 222 à 213 sièges, mais le contrôle de cette assemblée par les membres du parti de Trump est bien fragile. Fait inédit depuis un siècle, il a fallu 4 jours et 15 votes successifs à Kevin McCarthy, l' élu républicain de Californie, pour se faire élire président de la Chambre, cela à cause d'une vingtaine d'élus issu-es de l'extrême droite du parti qui refusaient de voter pour lui, le jugeant trop modéré. McCarthy entame donc son nouveau mandat en étant affaibli et conscient que sa majorité, traversée de divisions, sera difficile à rassembler dans la durée.

De son côté, le Sénat, l'assemblée la plus puissante du pays, qui a le pouvoir d'empêcher que des lois déjà votées par la Chambre des représentant-es puissent aboutir, est resté aux mains des démocrates, et, cerise sur le gâteau, ces dernier-es ont gagné un nouveau sénateur, John Fetterman, en Pennsylvanie.

Les résultats du jeu électoral sont propices à une attitude encore plus conciliatrice qu'auparavant de la part du président Biden



PHOTOS: D. R.

vis-à-vis des demandes de concessions concernant son programme de la part des élus républicain-es au Congrès. Dans le même temps émerge une crise d'orientation et de leadership à l'intérieur d'un parti républicain qui subit les affres de sa dynamique de radicalisation, il peut être utile de regarder de plus près où en est l'espace politique qui se situe à la gauche du Parti démocrate. Cette gauche a-t-elle les moyens de faire pression sur le gouvernement de Biden pour le contraindre à soutenir, au moins en partie, les intérêts des classes populaires et des victimes d'oppressions et de discriminations ? Est-elle en mesure de jouer un rôle significatif pour empêcher le retour au pouvoir en 2024 d'une droite extrême revancharde et

antidémocratique en la personne de Trump ou d'un de ses avatars ?

Une aile gauche renforcée

Si l'on se penche sur les organisations de la gauche investies dans les campagnes électorales au niveau fédéral, des états ou même au niveau local, on retrouve tout un écosystème partiellement renouvelé, qui est renforcé par la première campagne de la primaire démocrate de Bernie Sanders en 2016, puis par la suivante de 2020. Le *Working Families Party (WFP)*, *Justice Democrats* ou *Our Revolution* sont des réseaux du champ dit progressiste qui investissent le terrain électoral pour faire gagner des primaires démocrates à des candidat-es qui défendent le Green New Deal, l'assurance santé universelle, l'augmentation du salaire minimum et la consolidation des droits syndicaux etc. en mobilisant des cadres et en organisant des levées de fonds importantes.

En faisant le choix assumé de participer à des primaires démocrates pour faire élire des candidat-es au profil programmatique similaire et souvent plus radical car nourri par les mouvements dont iels proviennent, les *Democratic Socialists of America (DSA)* sont venu-es prendre une place dans ce milieu progressiste et jouer de facto le rôle d'allié plus ou moins informel de ces organisations qui concentrent leur activité exclusivement dans les élections. DSA a apporté une base militante essentiellement jeune et énergique ancrée dans les mouvements sociaux et, de plus en plus, dans le



gauche?

mouvement syndical, ce qui crée des attaches et des logiques de loyauté qui dépassent celles qui s'imposent traditionnellement aux élu-es vis-à-vis de l'appareil du Parti démocrate.

Selon le journaliste et militant DSA Sam Adler-Bell, le mouvement qui compte à présent entre 90 000 et 100 000 militant-es a adopté implicitement dans son approche électorale ce qu'il appelle « la stratégie d'Albany ». Albany est la capitale de l'État de New York où siègent les élu-es de l'Assemblée et du Sénat de l'État et où l'on a trouvé le plus grand nombre d'élus DSA dès 2020. Illustrant ainsi le poids quelque peu démesuré de New York et des choix faits par la direction de cet état pour l'ensemble de l'organisation à l'échelle fédérale, Adler-Bell considère que la voie à suivre, qui a été tracée de fait, consiste à infliger une défaite aux élu-es démocrates soutenu-es par les lobbies patronaux et installé-es depuis plusieurs mandats, comme l'a fait Alexandria-Ocasio Cortez (AOC) en 2018 dans une circonscription de la ville de New York. Ce jusqu'à obtenir des effets de bascule concernant ce qui est exigé par les majorités démocrates dans les conseils, et de maintenir parallèlement une pression sur les élu-es DSA en leur demandant de rendre des comptes régulièrement sur leurs activités et leurs votes dans le but de prévenir de potentielles dérives politiques ou une trop forte autonomisation vis-à-vis du collectif militant.

Une croissance inégale

Au bout de quelques années seulement, il est possible de cerner les limites de cette stratégie. Suite aux élections de mi-mandat, le *Squad*, qui est une alliance entre quatre élu-es DSA (AOC, Rashida Tlaib, Cori Bush et Jamal Bowman) et deux progressistes (Ihlan Omar et Ayanna Pressley) sort renforcé par deux proches de DSA Greg Casar et Summer Lee et les soutiens de Sanders Becca Balint, Delia Ramirez et Maxwell Frost. Au Sénat, Sanders va pouvoir compter sur l'aide de John Fetterman et de Peter Welch, nouveau sénateur du Vermont. Plus particulièrement, DSA, qui a fait réélire tous ses candidat-es déjà en place et gagné des élu-es, en compte à présent plusieurs centaines dans les municipalités, les équivalents de conseils départementaux et dans 14 assemblées et/ou Sénats d'État.

Malgré ces éléments positifs, il est clair

que l'objectif d'atteindre une masse critique d'élus, si tant est qu'il soit réalisable, prendra vraisemblablement beaucoup de temps, car le renfort est loin d'arriver par dizaines à chaque nouvelle élection. Défaire les candidat-es démocrates à leur propre réélection n'est pas chose aisée, et la question de l'argent pour financer la communication politique, dans un pays où une campagne pour un mandat fédéral se chiffre au minimum en millions de dollars, est un problème majeur qui n'a pas encore trouvé de réponse satisfaisante. AOC a bien créé son propre comité d'action politique (dispositif qui permet de récolter de l'argent), nommé « Le courage de changer », en 2020, pour financer des candidatures au programme similaire au sien, mais les initiatives à ce sujet sont encore très insuffisantes. Sur le plan de l'action



PHOTO: D. R.

politique, la question de la tactique à mettre en œuvre en attendant de voir grossir les rangs est au cœur des débats, voire des controverses. En effet, si par exemple les neuf élu-es de l'État de New York assurent une intervention cohérente et préparée en commun, il n'en va pas de même pour le *Squad* et plus largement le courant Sanders, qui souffre d'un manque important d'homogénéité et de construction de positions communes.

Difficile soutien aux mouvements sociaux

Exemple emblématique, le positionnement par rapport au conflit social opposant les cheminot-es et leurs patrons suite à trois ans de négociations sur leur nouvelle convention collective. Fin novembre, la menace de la grève a poussé le ministre du Travail et Biden lui-même à intervenir pour arbitrer et à proposer de légiférer sur la question, officiellement pour sanctuariser les avancées, mais en réalité pour délégitimer tout recours éventuel à la grève une fois

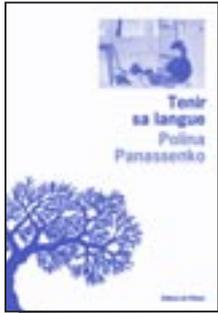
l'accord des dirigeant-es des syndicats obtenu et la loi votée. Alors que les dirigeant-es en question se disaient prêt-es à accepter à contrecœur un accord insatisfaisant – octroyant trois jours de congé maladie non payés à l'une des très rares professions qui n'avait aucun droit sur le sujet jusque-là – Sanders appuyé par Bowman ont décidé de proposer au vote du Congrès un amendement à la loi reprenant la demande des cheminot-es de sept jours payés de congé maladie. Cependant, pour pouvoir voter l'amendement, il fallait d'abord voter en faveur de la loi sur l'accord. Cette dernière a été adoptée mais l'amendement a été bloqué par le Sénat. Ce coup dur infligé aux cheminot-es a été fortement médiatisé et les élu-es progressistes vertement critiqué-es sur les réseaux sociaux par des militant-es leur reprochant d'avoir servi de supplétifs à Biden pour faire passer cette loi. Seule Rashida Tlaib a voté contre, les autres défendant la tactique d'un amendement qui avait peu de chance de passer au Sénat où il avait besoin de 60 votes (10 de plus que la majorité simple).

Autre exemple récent, la dernière loi sur le budget de fin décembre a aussi donné lieu à des votes en ordre dispersé : contre de AOC, abstention de Tlaib, les autres votants pour. Les arguments d'AOC sur le refus d'approuver la hausse du budget de la police des frontières et de l'armée n'ont pas été défendus collectivement. Ces occasions

manquées illustrent les difficultés à utiliser efficacement des positions minoritaires dans les institutions pour soutenir le mouvement syndical et social, surtout quand aucune direction politique ne s'affirme solidement.

Les démonstrations susceptibles de polariser plus largement la population restent encore à faire et le seront peut-être à un autre niveau : l'échelon municipal par exemple, où à Chicago, Brandon Johnson, permanent africain-américain du syndicat enseignant Chicago Teachers Union (CTU), et élu à la commission du Cook County (conseil départemental), se présente à la mairie à la tête d'une coalition de syndicats, mouvements sociaux locaux et organisations politiques dont DSA, très influent à Chicago avec ses 5 élu-es municipaux. Crédité de 25 % dans le dernier sondage, à égalité avec un autre challenger, il peut devenir le prochain maire de la troisième plus grande ville des États-Unis fin février. ●

GRÉGORY BEKHTARI



Tenir sa langue



Pauline s'appelle en réalité Polina. Peu après son arrivée en France, ses parents ont cru bon de franciser son prénom à l'occasion de sa naturalisation. Mais maintenant qu'elle est adulte, Pauline souhaiterait le retrouver. Au tribunal de Bobigny où on statue sur sa demande, la procureure n'est guère compréhensive. Un

prénom français, c'est un gage d'intégration, dit-elle en reprenant les arguments officiels. Pour elle, la demande est sans fondement.

L'histoire, bien sûr, ne va pas s'arrêter là. Parce que le tribunal attend un argumentaire écrit pour prendre sa décision et parce que c'est l'occasion pour Pauline/Polina de se lancer dans un récit très personnel de son histoire familiale. Polina est née en URSS, elle a quelques souvenirs de la vie dans un étroit appartement communautaire rue Lénine à Moscou et des vacances dans la datcha.

Elle se souvient surtout de son arrivée en France. La découverte de l'école est un grand moment du récit. Polina s'y découvre démunie, incapable de communiquer avec les autres enfants qu'elles pensent d'abord être des orphelin-es sourd-es muet-tes. La cour de récréation présente comme un espace où la domination masculine s'exerce sans grand

partage et où les filles sont reléguées. Exclue d'entre les exclu-es Polina se réfugie « dans l'angle le plus éloigné du bloc de béton » où « se trouve le Lumpenprolétariat de l'enclos », condition qu'elle partage avec Philippe, un garçon affecté de bégaiement : « Philippe et moi. Le bègue et la Russe. »

La drôlerie du ton adoptée par la narratrice n'exclut nullement la gravité de son propos ni même la tragédie qui surgit parfois.

L'histoire de Polina est celle d'une quête, la quête d'une identité forcément plurielle dont la maîtrise de la langue est un révélateur autant qu'un enjeu. Passant par des phases de tâtonnement où les intonations russes viennent « adoucir » des mots français, d'autres où il faut au contraire lutter pour que des mots français ne « se glissent sous la barrière » et « s'installent avec les russes ». Quand Polina est la seule de sa famille à ne plus avoir d'accent russe quand elle parle français, elle s'interroge : peut-elle le regretter un jour ? N'a-t-on pas perdu quelque chose de son identité quand on a perdu son accent ?

Un très beau roman en forme de récit intime et d'une grande vivacité d'écriture sur une histoire d'exil et d'identité hybride. ●

STÉPHANE MOULAIN

➤ Polina Panassenko, *Tenir sa langue*, L'Olivier.

Oussekine: l'autre face du drame

Mini-série de 6 épisodes diffusée à partir de mai 2022, la série retrace le combat de la famille de Malik Oussekine, tué par les voltigeurs de la police pendant la mobilisation contre la réforme Devaquet dans la nuit du 5 décembre 1986.

Loin du *biopic* historique retraçant la vie d'un personnage ou du documentaire focalisant autour de l'événement, le parti pris de cette série est de documenter ce drame en mettant en lumière le combat de la famille pour obtenir justice. Alternant entre l'enchaînement des faits de cette terrible nuit, le drame familial puis le combat, cette série pose des questions qui restent encore trop actuelles, bientôt 40 ans après les faits.

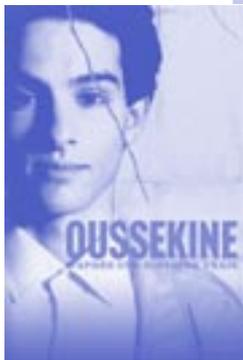
L'émotion est palpable tout au long des six épisodes. Mais loin de tomber dans un pathos ou un misérabilisme qui aurait pu être dérangeant, elle est au service d'une narration rythmée permettant la mise en lumière tout d'abord de l'injustice de cette mort et ensuite des différentes tentatives pour disculper une police pourtant totalement coupable.

Au travers de cette série, c'est le rôle de la police, qui est questionné notamment dans le cadre de la répression des mobilisations de jeunesse, mais aussi le soutien sans faille d'une hiérarchie préférant protéger l'institution que rechercher la vérité des faits. C'est donc un questionnement systémique qui est posé.

Toute ressemblance avec des événements ultérieurs, voire très récents, est évidente et ne peut que frapper spectateurs et spectatrices. ●

ANTOINE BOUYOU

➤ *Oussekine*, Mini-série d'Antoine Chevrollier diffusée sur Disney



Monsieur Saï: rap de prof et rap conscient

Depuis plus de vingt ans, Monsieur Saï, rappeur et producteur indépendant, trace sa route. Il l'a commencée au Mans et l'a poursuivie partout en France, quand son emploi de professeur des écoles spécialisé – syndiqué à la FSU – le lui permet.

Après des albums aux chansons très politiques (notamment *Panopticon*, *Guérilla* *récréation* ou encore *Mauvais genre*) et des projets (comme *Henri Mash* ou *La Mauvaise Humeur*) qui l'étaient tout autant, *Points de sutures*, sorti en septembre 2022, est un album plus sombre et introspectif.

Rédigés entre confinement, rupture sentimentale et toutes les conséquences de ces périodes particulières, les textes sont toujours aussi poétiques. Ils trouvent leurs racines dans le quotidien de notre monde. Ils dénoncent son fonctionnement et ses oppressions comme sources de mal-être et de souffrances, individuelles et collectives.

Soutenu par des productions mélodiques éloignées des standards de la *trap* ou des sons festifs qui dominent à l'heure actuelle, et par quelques *guests* de qualité, cet album pourrait être vu comme un tournant mature et/ou de renoncement. Il n'en est rien.

En continuant à sillonner les routes, à participer aux initiatives de soutien aux luttes, et à produire d'autres groupes et MC (à l'image de l'excellent *Drache*), Monsieur Saï fait surtout un portrait lucide de notre temps. Et invite, de façon implicite, à ne pas s'en satisfaire. ●

ANTOINE BOUYOU

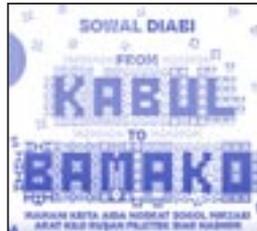
➤ Monsieur Saï, *Points de sutures*. Disponible sur toutes les plateformes (comme tous les autres albums).





De Kaboul à Bamako ... en passant par Paris et Addis Abeba

La musique rapproche les êtres humains. Cette antienne paraît surannée, reprise des grandes années *Flower Power, Peace and Love*, mais certains groupes, certain-es artistes en font un élément essentiel de leur projet artistique. Ainsi, le groupe *Arat Kilo*, créé depuis plus de 10 ans. Ces cinq, puis six musiciens ont plongé dès le premier album (*A Night in Abyssinia*) dans le jazz éthiopien dont la diffusion avait été assurée en France à la fin des années quatre-vingt-dix par la collection *Les Ethiopiennes*. Ce genre musical, très populaire dans les bars en Éthiopie dans les années 1960-1970, fait se répondre des instruments à vent (saxophones, trompettes) aux instruments à cordes (guitare, basse), dialogue soutenu par des percussions. *Arat Kilo* est un groupe instrumental centré à Paris et exclusivement composé de Français qui, dès sa constitution, a su inviter sur ses albums ou dans ses concerts, des chanteurs ou chanteuses comme Rokia Traoré (chanteuse malienne), Socalled (chanteur éclectique québécois). Dans le troisième album, base de leur tournée



nationale et internationale, cette collaboration s'est faite plus systématique. *Arat Kilo* poursuit sa veine d'éthio-jazz en y associant une autre chanteuse malienne Mamani Keita, et un rappeur américain Mike Ladd, pour créer une musique différente, mêlant les influences et à visée universelle.

Ce projet global a rencontré le rêve d'un producteur qui a abouti au concert et au disque *De Kaboul à Bamako*. Réunissant des musicien-nes d'origine

très diverse, entre Kaboul et l'Afrique de l'Ouest (Afghan-nes, Iranien-nes, Syrien-nes, Kurde, Malien-nes, Éthiopien-nes...), s'appuyant sur un patrimoine musical qui est souvent le seul que ces migrant-es ont pu garder, le disque est un voyage véritablement transculturel. Les musiques se mêlent, on glisse de la voix de Mamani Keita à celle de Aïda Nostra sans rupture, la musique malienne et celle d'Afghanistan se répondent comme dans le titre *Kera Kera*.

Une musique qu'il faut écouter, un groupe qui fait danser et qu'il faut aller voir. ●

ELISABETH HERVOUET



Théoriser l'oppression des femmes

Lise Vogel, féministe américaine, s'était donné pour but, comme l'indique le sous-titre de son essai *Le marxisme et l'oppression des femmes, vers une théorie unitaire*, d'inclure les revendications féministes dans le corpus de la théorie marxiste.

Elle se situe dans le courant – le livre est paru en 1984 – des « féministes socialistes » et base ses réflexions notamment sur le travail domestique, la sphère de la « famille », sur le concept de la reproduction sociale. Beaucoup d'interrogations jalonnent ses recherches, interrogations souvent intelligentes et pertinentes qui n'ont pas encore trouvé de réponses. Mais sa conclusion n'est pas concluante, la théorie unitaire reste à construire.

Lise Vogel propose sa vision des concepts de Marx, en particulier la théorie de l'exploitation définie dans le livre 1 du *Capital*. Le salarié, la salariée vend, sur le marché, la seule marchandise dont il, elle est propriétaire : sa force de travail, en échange d'un salaire, qui a comme valeur d'usage de créer de la survaleur, du surtravail accaparé par les propriétaires de moyens de production. Le travail nécessaire vise à assurer la reproduction du producteur ou de la productrice. À partir de cette théorie, elle construit son concept de reproduction sociale, comment la classe ouvrière se constitue et se reconstitue pour continuer à générer de la survaleur pour les capitalistes. Elle s'interroge sur la place



du travail domestique et pense « l'oppression des femmes en termes de travail domestique et d'égalité des droits » (p. 288), en précisant : « le travail nécessaire a deux composantes () produire la valeur équivalente aux salaires [d'une part] () [et d'autre part] le travail non rémunéré qui participe au renouvellement – quotidien et à long terme – () de la classe ouvrière dans son ensemble. C'est ce que j'ai appelé travail domestique. » Cette seconde composante a été ignorée, dit-elle, par Marx. Sa lecture de Marx et plus encore celle d'Engels est étriquée. « L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État » est, certes marquée par son temps mais construit une

fresque intéressante et argumentée qu'elle ne prend pas en compte.

À l'arrivée de ce cheminement, le concept de reproduction sociale ainsi défini ne permet pas d'expliquer l'oppression des femmes, qui ne se réduit pas au fonctionnement du capitalisme. Pourtant, toute révolution commence et inclut le combat féministe, qui fait partie intégrante d'un programme de transformation sociale. ●

NICOLAS BÉNIÈS

➤ « *Le marxisme et l'oppression des femmes, vers une théorie unitaire* », Lise Vogel, traduit par Yohann Douet, Paul Guerpillon, Vincent Heimendinger et Aurore Koechlin, Editions Sociales.

L'opéra, un genre populaire ou élitiste ?

Art complet puisqu'il permet d'associer la musique, le théâtre, les décors, les costumes, voire la construction de superbes salles dédiées, l'opéra est un genre à part. Il a traversé les siècles – quatre cent vingt ans depuis le premier opéra – en se modernisant mais sans jamais rien perdre de son caractère fondamental de spectacle vivant : en direct, sans artifice et avec beaucoup de moyens. Il faut des dizaines d'heures de répétitions, un orchestre au grand complet, des chœurs la plupart du temps, dont les membres sont chanteuses et actrices, des ballets parfois, des artistes lyriques solistes parfois en grand nombre, mais aussi une multitude de technicien·nes, éclairagistes, manutentionnaires, peintres, costumier·es, couturier·es sténographes, metteur·es en scène, dramaturges...

L'opéra est d'abord une affaire de passion personnelle et collective. Il existe de vrais fans d'opéra. Et il existe aussi des expressions collectives d'enthousiasme comme seul le spectacle vivant en connaît, avec ovations debout, demande de bis, rappels durant de très longues minutes.

Il existe une appréhension à aller à l'opéra, la crainte de ne pas être à la hauteur, de ne pas comprendre ce qui se passe sur scène, de s'ennuyer et de se retrouver au milieu d'habitué·es, voire d'un public considéré comme « averti » ce qui peut tenir autant à sa connaissance de la musique, qu'aux codes liés à son appartenance à la « bonne » société.

Pourtant, les thèmes de la plupart des opéras sont connus et fort simples. On dit parfois en riant que l'opéra met en œuvre un ténor amoureux de la soprano, que le baryton jaloux lui dispute et que tout se termine très mal. Entre les œuvres basées sur des légendes revisitées, pas plus compliquées que celles de *Star War* ou du *Seigneur des Anneaux* qui les ont abondamment pillées (cf. *La Flûte enchantée* ou *Le Ring*), celles qui mettent en scène des histoires très populaires comme *La Bohème*, *Carmen*,

La Traviata ou *Tosca*, il existe des dizaines de titres très faciles d'accès. Des mises en scène permettent d'ailleurs de rendre accessibles nombre de ces œuvres, même s'il existe de nombreuses controverses à ce sujet. Et l'opéra est un genre pour lequel nombre de compositeurs et compositrices contemporain·es écrivent des œuvres résolument modernes, tirées de l'actualité récente ou de romans ou de films. Ainsi la question du féminisme est-elle souvent posée, tout comme celle du racisme, des inégalités, du nazisme, des guerres actuelles... Les dirigeant·es de l'une des plus grandes salles d'opéra du monde, le *Metropolitan Opéra* de New York, tirant le bilan d'une année de reprise post-covid difficile, constatent que certains opéras traditionnels du répertoire (*Don Carlo* de Verdi par exemple) ne remplissent la salle qu'à 40 % alors que des œuvres en création comme *The Hours* font salle pleine tout comme

le superbe *Fire Shut up in My Bones*.

Les expériences scolaires où les enseignant·es travaillent une œuvre avec leurs élèves avant de les emmener la voir, prouvent d'ailleurs qu'avec une initiation, rien n'est impossible, bien au contraire. Et il y a un enjeu à cette démocratisation : celle de la défense d'une culture de qualité pour tous et toutes, mais aussi celle de la survie d'un genre qui, tout en sachant s'adapter aux réseaux sociaux ou aux retransmissions en *streaming*, garde aussi une réelle authenticité, celle qui produit les plus grandes émotions. Les artistes interdit·es de public durant les confinements successifs, avouent à quel point leurs performances ne peuvent égaler celles dont ils et elles sont capables quand ils et elles sentent l'émotion procurée au public en face d'elles et d'eux... ●

HÉLÈNE ADAM, SYNDICALISTE SOLIDAIRE

<https://www.blogger.com/blog/posts/5944606261100745431>



PHOTO : AFP.COM/LUDOVIC MARIN

Bien qu'il ait été, dans de nombreux pays, la marque distinguée de l'aristocratie puis de la bourgeoisie, et reste, aujourd'hui encore, une référence snob des élites, l'opéra a toujours été, dans le même temps, un genre très populaire dans de nombreux autres pays. C'est le cas de l'Italie mais aussi dans une large mesure de l'Allemagne et plus généralement des pays de l'ex-bloc soviétique où la tradition des « troupes » d'opéra et des fortes subventions pour un art « au service du peuple », conduit à une programmation riche et variée pour des prix très accessibles.

En Italie et en Allemagne, il est beaucoup plus banal qu'en France d'aller à l'opéra, de se décider dans la journée, comme on le ferait pour aller au cinéma.

En France, où l'opéra est réservé de fait à une élite de moins de 5 % de la population, l'obstacle du prix est réel mais loin d'être le seul et d'ailleurs il n'est pas plus élevé que celui de nombre de rencontres sportives ou de concerts rock. Les essais de « démocratisation » par la pratique de prix très bas (10 euros pour des avant-premières jeunes) ont eu du succès mais n'ont pas réellement fidélisé un nouveau public plus populaire autrement que très ponctuellement.

Parents sans papiers, enfants sans toit

Le nombre d'enfants sans hébergement a considérablement augmenté au cours des derniers mois : la présidente d'Unicef France, Adeline Hazan, alertait déjà fin août sur les conséquences dramatiques du « sans abrisme » pour les 1 600 enfants dénombré-es alors. Même si cette situation n'est pas nouvelle, elle est d'autant plus alarmante qu'elle est continuellement aggravée par l'acharnement avec lequel le gouvernement s'attaque aux migrant-es.

S'intéresser de près aux enfants sans toit relève d'un double objectif : lutter pour assurer leur protection, et ainsi protéger leur famille en leur obtenant des droits. Les collègues saisi-es d'effroi en constatant que leurs élèves dorment dans une voiture en font l'expérience : si les enfants sont « protégé-es » par leur statut de mineur-es (iels ne sont pas par définition « sans papiers »), iels sont en première ligne quand leurs parents sont attaqué-es. Lorsqu'une famille est frappée d'OQTF ou déboutée de ses droits, les enfants subissent de plein fouet la situation. Ainsi, confronté-es aux conséquences sur les enfants de la traque que subissent les parents, certain-es collègues se mobilisent localement en réactivant le RESF. D'autres s'organisent en collectif national avec le Réseau élèves sans toit par exemple. Iels mènent des actions, occupent les écoles (notamment à Lyon), alertent les médias et interpellent les élu-es... Plus de 42 000 enfants sont concerné-es⁽¹⁾.

Droits inconditionnels bafoués

Le droit à l'éducation est inconditionnel, mais pas toujours effectif et dans de bonnes conditions : il y a beaucoup à dire sur les manquements de l'Éducation nationale, sur l'insuffisance de structures d'accueil (UPE2A), de personnels formés pour enseigner aux allophones, et de dispositifs d'accompagnement des familles (pourtant inscrits dans la loi). Cependant, de nombreuses familles en situation administrative précaire misent tout sur l'école républicaine, estimant qu'elle représente un levier d'intégration essentiel pour leurs enfants. Seul facteur parfois de stabilité, les parents ne les changent pas d'école quand leur logement de fortune se retrouve à plusieurs kilomètres, iels préfèrent allonger le temps de transport... Le droit à l'hébergement est inconditionnel également : le ministre du logement O. Klein, dans sa lettre aux préfet-es du 10 novembre, s'est engagé à ce « qu'aucun enfant ne dorme à la rue cet hiver », affirmant que sa « priorité » était de permettre « l'identification rapide de solutions pour tous les enfants sans domicile, quel que soit leur statut administratif ». Mais sur le terrain, rien n'est fait. Pire, les menaces s'alourdissent : la circulaire de Darmanin du 17 novembre fait froid dans le dos. Elle indique vouloir « à la demande du président de la



PHOTO : D. R.

République » (sic) donner aux préfet-es « les outils pour une application effective de la vérification des situations administratives des étrangers pris en charge indûment par l'hébergement d'urgence ». Elle impose aussi, entre autres, de « vérifier que la prise d'une OQTF s'accompagne de la suspension des droits sociaux ». Le projet de loi immigration va clarifier l'intention du gouvernement et dégrader encore la situation des sans-papiers : criminalisation aggravée, augmentation de la rétention, exécution des OQTF...

Difficultés à mobiliser, donc à peser

Savoir un élève sans toit est insupportable et provoque prise de conscience et mobilisation. La communauté éducative organise des actions : goûter solidaire, pétition, lettre collective pour insister sur l'implication dans la scolarité, occupation de l'école ou de l'établissement pour obtenir un hébergement d'urgence. Mais il faut déplorer le fait que si la situation émeut, elle ne parvient pas à mobiliser au-delà du cercle restreint des collègues directement touché-es. Les RESF sont des appuis, les associations d'aide aux migrant-es aussi, les actions de parrainages citoyens comptent... mais il faudrait que les collègues pas (encore) concerné-es, les citoyens et citoyennes se mobilisent pour peser sur les choix politiques locaux. Car il faut le rappeler : la mobilisation autour des familles les protège ! Récemment, le tribunal administratif (TA) de Rouen a débouté la préfecture de Seine-Maritime qui demandait aux gestionnaires des centres d'hébergement d'urgence d'exclure les sans-papiers du dispositif d'insertion : le TA, en recadrant la préfecture, a réaffirmé le droit inconditionnel à l'hébergement, c'est une première victoire pour les associations. Alors que le débat parlementaire va s'emparer du projet de loi immigration (22^e loi en 32 ans, toutes de plus en plus répressives), il faut que la solidarité s'organise partout pour assurer éducation et hébergement aux enfants, protection et asile aux familles. La FSU est présente à travers ses militant-es dans les RESF, autres réseaux et collectifs : il faut renforcer l'implication syndicale car elle est indispensable, notamment pour entraîner un plus grand nombre de collègues. ●

VÉRONIQUE PONVERT

1) L'Humanité, 21 novembre 2022.

TERRITOIRES OCCUPÉS

Soutenons l'Initiative citoyenne européenne (ICE) pour mettre fin au commerce avec les colonies israéliennes, même si elle peut nous paraître minime au regard des enjeux.

Les lecteur-trices de la revue le savent, Israël est un État qui a institutionnalisé un régime d'apartheid vis-à-vis de la population indigène, le peuple palestinien. Des organisations de défense des droits humains le disent depuis longtemps, Amnesty International et les rapporteur-trices de l'ONU plus récemment. L'entreprise sioniste, qui consiste à prétendre que la Palestine était une terre sans peuple et que le peuple juif, qui aurait été un peuple sans terre, était légitime pour y installer un État, se poursuit à un rythme plus ou moins rapide depuis plus d'un siècle. Le peuple palestinien est fractionné entre des Palestiniens appelés « Arabes d'Israël » (qui ont la citoyenneté israélienne mais sont discriminé-es dans l'emploi et le logement), des habitant-es de Cisjordanie occupée (administrée par l'Autorité palestinienne en totale dépendance de l'armée israélienne), des Palestiniens de Jérusalem Est (qui ont un permis de résidence révoquant en cas de « manque de loyauté » vis-à-vis de la puissance occupante), des habitant-es de la Bande de Gaza (qui vivent dans une prison à ciel fermé par les bombardiers et les drones), et près de la moitié des Palestiniens qui vivent, souvent dans des camps, réfugié-es en Jordanie, Syrie, Liban, et dans tous les pays du monde.

Cet article est écrit au lendemain de l'expulsion de l'avocat franco palestinien Salah Hamouri. C'est un véritable camouflet pour la France et sa diplomatie: la France avait explicitement demandé que Salah puisse vivre avec sa famille à Jérusalem, sa détention administrative et la révocation de son permis de résidence étant des crimes de guerre.

Cet article est écrit aussi à la veille de l'installation du nouveau gouvernement Netanyahu. Un gouvernement d'extrême droite, ce n'est pas nouveau, mais comprenant pour la première fois un parti judéo-fasciste qui veut accélérer l'expulsion des Palestiniens, et aura quelques moyens pour le faire.

Dans ces conditions, l'ICE visant à ce que l'Union européenne (UE) interdise l'importation des produits des colonies installées par Israël en Cisjordanie peut apparaître comme dérisoire. Mais ce serait un premier signe que l'UE ne considère plus Israël comme bénéficiant d'une impunité automatique.

Dans sept pays de l'UE, les organisations de défense des droits humains (plus de 20 en France, dont CGT, FSU et Solidaires) se sont réunies pour appeler à cette initiative. Il faut que cela se traduise par l'engagement de chacun-e. C'est important pour la défense des droits humains partout dans le monde. Et, soit dit en passant, important pour la crédibilité des organisations signataires.

Or nous sommes encore loin du compte. Si dans les prochains jours il n'y a pas un sursaut, l'objectif ne sera pas atteint.

Avec l'École Émancipée, nous sommes souvent celles et ceux qui mettent les questions de « droits et libertés » à l'ordre du jour. Malgré toutes les autres tâches, malgré les retraites, malgré la question des recrutements, malgré l'Ukraine, dans les stages syndicaux, dans les réunions de retraité-es, dans les salles des profs comme en famille, il faut faire signer l'ICE. ●

ANDRÉ ROSEVÈGUE (33)



INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE POUR METTRE FIN AU COMMERCE AVEC LES COLONIES

Nous ne voulons plus de produits des colonies sur notre territoire, et nous pouvons l'obtenir! La colonisation d'un territoire occupé par la puissance occupante est un crime de guerre au sens du droit international. Les résolutions de l'ONU sont parfaitement claires: tous les territoires conquis par Israël en juin 1967 (la Cisjordanie y compris Jérusalem Est, la Bande de Gaza et le plateau du Golan) sont des territoires occupés au sens du droit international. De ce fait, toutes les colonies israéliennes dans ces territoires sont illégales au sens du droit international. Et tous les produits qui en sont issus sont des produits de cette illégalité. Depuis des années, avec nos partenaires en France et en Europe, nous demandons d'interdire l'entrée des produits des colonies sur le territoire



français, et plus généralement sur le territoire de l'Union européenne (U.E.) L'Initiative citoyenne européenne (ICE) pour l'interdiction du commerce des produits des colonies dans le territoire de l'U.E. a été déposée par un groupe de citoyens de France, Belgique, Pays Bas, Luxembourg, Irlande, Espagne et Italie. Elle est soutenue, en France et dans l'ensemble de l'U.E., par une très large coalition d'organisations.

À partir de la date de son lancement, le 20 février 2022, nous avons au maximum un an pour recueillir 1 million de signatures de citoyen-n-es de l'U.E. Ensemble, nous pouvons faire respecter le droit! Il n'y a donc plus que quelques jours pour y parvenir. Signez, faites signer sur le site de Stop Settlements.